

# Contrat de plan État-Région 2021-2027 des Pays de la Loire

*Bilan au 31 décembre 2022*





# SOMMAIRE

<b>VIE DU CONTRAT.....</b>	<b>5</b>
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET.....</b>	<b>6</b>
<b>VOLET THÉMATIQUE 1 – RELANCER L'ÉCONOMIE POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....</b>	<b>10</b>
<b>VOLET THÉMATIQUE 2 – ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 – Transition écologique.....</b>	<b>11</b>
2.1.1 – Gestion des ressources en eau.....	11
2.1.2 – Prévention des risques naturels.....	13
2.1.3 – Protection de la biodiversité.....	14
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics.....	14
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables.....	15
2.1.6 – Economie circulaire.....	15
<b>2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation.....</b>	<b>17</b>
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore.....	17
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation.....	19
<b>2.3 – Transition productive.....</b>	<b>22</b>
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir.....	22
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire.....	22
<b>2.4 – Transition numérique.....</b>	<b>24</b>
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire.....	24
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance.....	25
<b>VOLET THEMATIQUE 3 – RELIER LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS DE DEMAIN.....</b>	<b>27</b>
<b>VOLET THEMATIQUE 4 – PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES.....</b>	<b>28</b>
<b>4.1 - Cohésion territoriale .....</b>	<b>28</b>
4.1.1 - Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées.....	28
4.1.2 - Résorption de friches.....	30
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire .....	30
<b>4.2 – Santé.....</b>	<b>31</b>
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires.....	31
4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé.....	31
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes.....	32
<b>4.3 – Formation, emploi et apprentissage.....</b>	<b>33</b>
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers.....	33
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage.....	35
4.3.3 - Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences.....	35
<b>4.4 – Culture.....</b>	<b>36</b>
4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire.....	36
4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs.....	36

4.4.3 - Soutenir la création artistique et l'accès à la culture.....	37
<b>4.5 – Egalité entre les femmes et les hommes.....</b>	<b>39</b>
4.5.1 - Lutte contre les violences faites aux femmes.....	39
4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	39
<b>4.6 – Sport.....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>43</b>

\* \* \*

## **VIE DU CONTRAT**

Le contrat de plan État-Région des Pays de la Loire a été signé le 25 février 2022 par le préfet de région et la présidente du Conseil régional.

Ce CPER, négocié entre l'Etat et la Région, concerté avec l'ensemble des collectivités, mobilise des moyens financiers inédits : 3,4 milliards d'euros seront engagés jusqu'en 2027. Il illustre l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

Etat et Région portent ainsi leurs efforts à 1,7 Md € chacun au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont 1 milliard dès 2020-2022 via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national et le plan de relance régional. Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficie d'une amplification des crédits grâce aux fonds européens programmés sur la même période.

L'État et la Région ont travaillé ensemble à la déclinaison des actions du CPER sur la base de thématiques prioritaires. Au total, sur chacune des thématiques, Etat et Région portent une ambition très forte sur l'ensemble du territoire régional :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec un plan massif de rénovation des campus universitaires.
- Le soutien massif aux projets des territoires au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités.
- La culture avec la valorisation du patrimoine (Abbaye de Fontevraud, ...) et le soutien au spectacle vivant.
- La transition écologique et énergétique avec un effort porté sur l'eau, priorité régionale, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire.
- L'emploi et la formation professionnelle via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences.
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021/2027 : la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le volet mobilité du CPER 2015-2020 est quant à lui prorogé de deux ans afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations prévues, conformément aux engagements du contrat d'avenir (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges, ...).

L'année 2022 a été marquée par :

- la mise en signature des 5 conventions départementales d'application du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) auprès de l'ensemble des cofinanceurs ;
- l'avenant n°5 du 20 juillet 2022 relatif au volet Mobilité multimodale du CPER 2015-2020 prorogé de 2 ans. Cet avenant a permis de redéployer les crédits au regard de l'avancement des projets afin de financer des projets permettant de saisir de nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'éolien flottant ;
- l'avenant n°1 du 31 août 2022 au CPER 2021-2027 dédié à la culture et au patrimoine. Cet avenant prévoit un engagement paritaire de l'Etat et de la Région à hauteur de 22,5 M€ chacun pour 20 opérations emblématiques.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

### 1 – Total général

Pour mémoire, la maquette financière du CPER 2021-2027 des Pays de la Loire est ventilée en trois typologies de crédits :

- les crédits contractualisés entre l'Etat et la Région ;
- les crédits "relance" traduits dans l'accord régional de relance signé entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional le 22 janvier 2021 ;
- les crédits valorisés qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du CPER mais sans faire l'objet d'un engagement réciproque de l'État et de la Région. Il s'agit usuellement de crédits mobilisés sur des politiques ou des compétences propres à l'État ou à la Région mais qui s'inscrivent en complémentarité des politiques et dispositifs pilotés en commun et dont les crédits sont contractualisés.

Au total, 3,4 milliards d'euros seront mobilisés par l'Etat et la Région sur la durée du CPER dont 1,046 Mds € de crédits "contractualisés", 976,5 M€ de crédits "relance" et 1,327 Mds € de crédits "valorisés" :

CPER 2021- 2027 des Pays de la Loire MAQUETTE FINANCIERE	Enveloppes contractualisées 2021-2027		Enveloppes Plan de relance		Enveloppes valorisées		Enveloppes totales
	Etat	Région	Etat	Région	Etat	Région	État et Région
<b>TOTAL GENERAL (en €)</b>	<b>489 537 415 €</b>	<b>556 862 000 €</b>	<b>479 487 953 €</b>	<b>497 000 000 €</b>	<b>664 881 459 €</b>	<b>661 940 000 €</b>	<b>3 349 708 827 €</b>

Ces montants et les taux d'avancement mentionnés ci-après s'entendent hors avenant "mobilité" pour la période 2023-2027, qui conduira à abonder le CPER pour financer de nouveaux projets.

Au 31 décembre 2022, tous crédits confondus (contractualisés, relance et valorisés), **1,809 milliards d'euros** ont été engagés par l'Etat et la Région, soit **54 % des crédits inscrits** au CPER :

	Crédits engagés au 31 décembre 2022 Contractualisés, relance et valorisés						TOTAL ETAT ET REGION		
	État			Région			Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2022	%
	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2022	%	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2022	%			
<b>1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale</b>	<b>540 M€ dont 479,5 M€ CPER</b>	<b>Ventilés ci- dessous</b>		<b>497 000 000</b>	<b>375 100 000</b>	<b>75%</b>	<b>497 000 000</b> (Région)	<b>375 100 000</b> (Région)	<b>75%</b>
=> Accord de relance Etat-Région Région : hors ligne 3.3 « Transition écologique GPMNSN » ventilée ci-dessous (cf. 10,3 M€ dont 7,95 M€ relance)					367 150 000				
<b>2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement</b>	<b>562 769 377</b>	<b>370 269 511</b>	<b>66%</b>	<b>507 270 000</b>	<b>216 657 059</b>	<b>43%</b>	<b>1 070 039 377</b>	<b>586 926 570</b>	<b>55%</b>
2.1-Transition écologique	227 953 868	145 465 542	64%	140 000 000	33 047 433	24%	367 953 868	178 512 975	49%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	158 122 727	64 913 877	41%	118 830 000	27 621 734	23%	276 952 727	92 535 611	33%
2.3 – Transition productive	32 304 670	15 501 980	48%	14 840 000	12 230 924	82%	47 144 670	27 732 904	59%
2.4 – Transition numérique	144 388 112	144 388 112	100%	233 600 000	143 756 968	62%	377 988 112	288 145 080	76%
<b>3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain (2021 et 2022)</b>	<b>106 227 513</b>	<b>94 442 859</b>	<b>89%</b>	<b>26 830 000</b>	<b>17 223 191</b>	<b>64%</b>	<b>133 057 513</b>	<b>111 666 050</b>	<b>84%</b>
3.1 – Opérations ferroviaires	68 717 077	59 595 780	87%	8 300 000	4 887 555	59%	77 017 077	64 483 335	84%
3.2 - Opérations routières	15 139 873	13 288 016	88%	1 980 000	1 972 000	100%	17 119 873	15 260 016	89%
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	11 930 000	11 868 500	99%	16 000 000	10 300 000	64%	27 930 000	22 168 500	79%
3.4 – Développement de la multimodalité	10 440 563	9 690 563	93%	550 000	63 636	12%	10 990 563	9 754 199	89%
<b>4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires</b>	<b>964 909 937</b>	<b>459 410 107</b>	<b>48%</b>	<b>684 702 000</b>	<b>284 105 184</b>	<b>41%</b>	<b>1 649 611 937</b>	<b>743 515 291</b>	<b>45%</b>
4.1 – Cohésion territoriale	245 142 334	116 832 355	48%	210 000 000	12 876 917	6%	455 142 334	129 709 272	28%
4.2 – Santé	441 975 894	124 189 823	28%	21 000 000	15 615 725	74%	462 975 894	139 805 548	30%
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	226 950 709	196 870 404	87%	408 202 000	252 930 639	62%	635 152 709	449 801 043	71%
4.4 – Culture	42 810 000	18 064 941	42%	37 500 000	300 000	1%	80 310 000	18 364 941	23%
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	1 187 584	39%	3 000 000	881 476	29%	6 031 000	2 069 060	34%
4.6 – Sport	5 000 000	2 265 000	45%	5 000 000	1 500 428	30%	10 000 000	3 765 428	38%
<b>TOTAL CPER 2021-2027 des Pays de la Loire</b>	<b>1 633 906 827</b>	<b>924 122 477</b>	<b>57%</b>	<b>1 715 802 000</b>	<b>885 135 434</b>	<b>52%</b>	<b>3 349 708 827</b>	<b>1 809 257 911</b>	<b>54%</b>

Comparé au taux d'avancement théorique de 29% (2/7ème), le taux élevé d'exécution au terme de 2 années seulement de mise en oeuvre du CPER s'explique par la mobilisation importante de crédits "relance" sur la période 2021-2022 et par le taux d'avancement de la ligne "Mobilité" qui ne tient compte que des opérations prévues sur la période 2021 et 2022.

## 2 – Zoom sur les crédits contractualisés

Au 31 décembre 2022, la programmation s'élève pour l'Etat à 213,4M€ (43,6% des crédits inscrits) et pour la Région à 146,2 M€ (26,2 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Programmé au 31/12/2022			
	État	Région	État		Région	
			Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
<b>TOTAL</b>	<b>489 537 415</b>	<b>556 862 000</b>	<b>213 420 453</b>	<b>43,6 %</b>	<b>146 173 321</b>	<b>26,2 %</b>
<b>2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement</b>	<b>210 280 000</b>	<b>265 330 000</b>	<b>52 851 247</b>	<b>25,1 %</b>	<b>99 199 883</b>	<b>37,4 %</b>
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	34 421 740	29,9 %	46 080 687	32,9 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	16 927 527	18,5 %	51 230 200	43,1 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	1 501 980	37,9 %	890 924	25,5 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	998 072	33,3 %
<b>3- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain (*)</b>	<b>60 480 000</b>	<b>16 830 000</b>	<b>54 549 914</b>	<b>90,2 %</b>	<b>9 284 585</b>	<b>55,2 %</b>
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	8 300 000	45 299 914	89,9 %	4 887 585	58,9 %
3.2 - Opérations routières	6 050 000	1 980 000	6 000 000	99,2 %	1 972 000	99,6 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	6 000 000	2 900 000	99,0 %	2 350 000	39,2 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	550 000	350 000	31,8 %	75 000	13,6 %
<b>4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires</b>	<b>218 777 415</b>	<b>274 702 000</b>	<b>106 019 292</b>	<b>48,5 %</b>	<b>37 688 853</b>	<b>13,7 %</b>
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	99 555 072	56,4 %	12 969 612	6,2 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	15 615 725	74,4 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	2 696 695	23,2 %	6 314 188	47,8 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	314 941	1,4 %	300 000	1,3 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	1 187 584	39,2 %	988 900	33,0 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	2 265 000	45,3 %	1 500 428	30,0 %

(\*) : les crédits inscrits dans le volet 3 "Mobilité" – Relier les territoires couvrent uniquement la période 2021-2022. Il s'agit des montants restant à engager pour finaliser les opérations du volet "Mobilité" du CPER 2015-2020 prolongé de 2 ans. Sur l'ensemble de la période, le taux de programmation du CPER « Mobilité » s'établit à 96,9% Etat et 96,9% Région

Au 31 décembre 2022, les engagements s'élèvent pour l'Etat à 164,3 M€ (33,5% des crédits inscrits) et pour la Région à 109,3 M€ (19,6 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Engagé au 31/12/2022			
	État	Région	État		Région	
			Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
<b>TOTAL</b>	<b>489 537 415</b>	<b>556 862 000</b>	<b>164 126 676</b>	<b>33,5 %</b>	<b>109 320 088</b>	<b>19,6 %</b>
<b>2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement</b>	<b>210 280 000</b>	<b>265 330 000</b>	<b>50 878 982</b>	<b>24,2 %</b>	<b>62 558 163</b>	<b>23,6 %</b>
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	32 561 490	28,3 %	33 047 433	23,6 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	16 815 512	18,4 %	27 621 734	23,2 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	1 501 980	37,9 %	890 924	25,5 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	998 072	33,3 %
<b>3 -Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain</b>	<b>60 480 000</b>	<b>16 830 000</b>	<b>52 716 557</b>	<b>87,2 %</b>	<b>9 273 191</b>	<b>55,1 %</b>
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	8 300 000	45 299 914	89,9 %	4 887 555	58,9 %
3.2 - Opérations routières	6 050 000	1 980 000	4 198 143	69,4 %	1 972 000	99,6 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	6 000 000	2 868 500	97,9 %	2 350 000	39,2 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	550 000	350 000	31,8 %	63 636	11,6 %
<b>4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires</b>	<b>218 777 415</b>	<b>274 702 000</b>	<b>60 531 137</b>	<b>27,7 %</b>	<b>37 488 734</b>	<b>13,6 %</b>
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	54 126 917	30,6 %	12 876 917	6,1 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	15 615 725	74,4 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	2 696 695	23,2 %	6 314 188	47,8 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	254 941	1,1 %	300 000	1,3 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	1 187 584	39,2 %	881 476	29,4 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	2 265 000	45,3 %	1 500 428	30,0 %

Au 31 décembre 2022, les mandatements s'élèvent pour l'Etat à 92,4 M€ (56,3 % des crédits engagés, 18,9% des crédits inscrits) et pour la Région à 40,5 M€ (37,1 % des crédits engagés, 7,3% des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Mandaté au 31/12/2022					
			État			Région		
	État	Région	Mandaté cumulé	% /eng	% / inscrits	Mandaté cumulé	% /eng	% / inscrits
<b>TOTAL</b>	<b>489 537 415</b>	<b>556 862 000</b>	<b>92 405 676</b>	<b>56,3 %</b>	<b>18,9 %</b>	<b>40 545 186</b>	<b>37,1 %</b>	<b>7,3 %</b>
<b>2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement</b>	<b>210 280 000</b>	<b>265 330 000</b>	<b>26 060 046</b>	<b>51,2 %</b>	<b>12,4 %</b>	<b>16 304 153</b>	<b>26,1 %</b>	<b>6,1 %</b>
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	13 688 133	42,0 %	11,9 %	11 947 967	36,2 %	8,5 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	10 869 933	64,6 %	11,9 %	3 507 423	12,7 %	3,0 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	1 501 980	100,0 %	37,9 %	747 178	83,9 %	21,3 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	-	101 585	10,2 %	3,4 %
<b>3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain</b>	<b>60 480 000</b>	<b>16 830 000</b>	<b>42 934 924</b>	<b>81,4 %</b>	<b>71,0 %</b>	<b>1 779 561</b>	<b>19,2 %</b>	<b>10,6 %</b>
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	8 300 000	40 344 577	89,1 %	80,0 %	1 104 675	22,6 %	13,3 %
3.2 - Opérations routières	6 050 000	1 980 000	2 463 075	58,7 %	40,7 %	611 250	31,0 %	30,9 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	6 000 000	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	550 000	127 272	36,4 %	11,6 %	63 636	100,0 %	11,6 %
<b>4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires</b>	<b>218 777 415</b>	<b>274 702 000</b>	<b>23 410 706</b>	<b>38,7 %</b>	<b>10,7 %</b>	<b>22 461 472</b>	<b>59,9 %</b>	<b>8,2 %</b>
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	19 650 255	36,3 %	11,1 %	4 650 487	36,1 %	2,2 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	-	13 899 699	89,0 %	66,2 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	2 572 867	95,4 %	22,1 %	2 219 340	35,1 %	16,8 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	1 187 584	100,0 %	39,2 %	487 204	55,3 %	16,2 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	0	0,0 %	0,0 %	1 204 742	80,3 %	24,1 %

### Synthèse des crédits contractualisés Etat / Région :

A fin 2022, 34,4% des crédits contractualisés Etat et Région inscrits au CPER ont été programmés, soit 6 points de pourcentage au-dessus de l'objectif d'avancement théorique de 28,6%. Ce constat révèle un taux d'exécution globalement satisfaisant sur l'ensemble des volets, à l'exception du volet Culture car son avenant d'intégration au CPER a été signé fin août 2022.

	CUMUL ETAT REGION AU 31 DECEMBRE 2022							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits
	<b>1 046 399 415</b>	<b>359 593 774</b>	<b>34,4 %</b>	<b>273 446 764</b>	<b>26,1%</b>	<b>132 950 861</b>	<b>48,6%</b>	<b>12,7%</b>
<b>2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement</b>	<b>475 610 000</b>	<b>152 051 130</b>	<b>32,0 %</b>	<b>113 437 145</b>	<b>23,9 %</b>	<b>42 364 199</b>	<b>37,3%</b>	<b>8,9%</b>
2.1-Transition écologique	255 045 000	80 502 427	31,6 %	65 608 923	25,7%	25 636 100	39,1%	10,1%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	210 105 000	68 157 727	32,4 %	44 437 246	21,2%	14 377 356	32,4%	6,8%
2.3 – Transition productive	7 460 000	2 392 904	32,1 %	2 392 904	32,1%	2 249 158	94,0%	30,1%
2.4 – Transition numérique	3 000 000	998 072	33,3 %	998 072	33,3%	101 585	10,2%	3,4%
<b>3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain</b>	<b>77 310 000</b>	<b>63 834 499</b>	<b>82,6 %</b>	<b>61 989 748</b>	<b>80,2 %</b>	<b>44 714 485</b>	<b>72,1%</b>	<b>57,8%</b>
3.1 – Opérations ferroviaires	58 700 000	50 187 499	85,5 %	50 187 469	85,5 %	41 449 252	82,6%	70,6%
3.2 - Opérations routières	8 030 000	7 972 000	99,3 %	6 170 143	76,8 %	3 074 325	49,8%	38,3%
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	8 930 000	5 250 000	58,8 %	5 218 500	58,4 %	0	0,0%	0,0%
3.4 – Développement de la multimodalité	1 650 000	425 000	25,8 %	413 636	25,1 %	190 908	46,2%	11,6%
<b>4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires</b>	<b>493 479 415</b>	<b>143 708 145</b>	<b>29,1 %</b>	<b>98 019 871</b>	<b>19,9 %</b>	<b>45 872 177</b>	<b>46,8%</b>	<b>9,3%</b>
4.1 – Cohésion territoriale	386 623 415	112 524 684	29,1 %	67 003 834	17,3%	24 300 742	36,3%	6,3%
4.2 – Santé	21 000 000	15 615 725	74,4 %	15 615 725	74,4%	13 899 699	89,0%	66,2%
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	24 825 000	9 010 883	36,3 %	9 010 883	36,3%	4 792 207	53,2%	19,3%
4.4 – Culture	45 000 000	614 941	1,4 %	554 941	1,2%	0	0,0%	0,0%
4.5 – Egalité femme/homme	6 031 000	2 176 484	36,1 %	2 069 060	34,3%	1 674 788	80,9%	27,8%
4.6 – Sport	10 000 000	3 765 428	37,7 %	3 765 428	37,7%	1 204 742	32,0%	12,0%

Pour l'État :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées

- Le terme « engagé » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés.

*Pour la Région :*

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.
- Le terme « engagé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagés.

## **Volet thématique 1 – Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale**

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, l'Etat a adopté en septembre 2020 un plan de relance national doté de 100 Mds€ dont 16 Mds€ font l'objet d'une gestion territorialisée.

En Pays de la Loire, 540 M€ sous la responsabilité directe du Préfet de région ont été investis par l'Etat sur 2021-2022, dont 479,5 M€ adossés au CPER 2021-2022, en complément des mesures transversales du plan national. La Région des Pays de la Loire a également adopté un plan de relance régional mobilisant 497 M€ sur la période 2020-2022.

Afin de coordonner leur action, l'État et la Région ont signé le 22 janvier 2021 un accord régional de relance doté d'un milliard d'euros et qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

- 1/ Protéger les Ligériens ;
- 2/ Soutenir l'économie régionale pour résister, rebondir et reconquérir ;
- 3/ Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.

Au 31 décembre 2022, **l'Etat a engagé l'intégralité de son enveloppe adossée au CPER**, soit 479,5 M€. Il convient de préciser que l'Etat a mobilisé plus de 4,6 Mds € en Pays de la Loire au titre du plan France relance dont le bilan régional est présenté en annexe.

**La Région des Pays de la Loire a mobilisé plus de 497 M€ dont 375,1M€ ont été engagés.** L'enveloppe de 497M€ de la Région intégrait une enveloppe de 123M€ correspondant à des mesures de trésorerie spécifiques qui ne déclenchent ni programmation, ni engagement, ni mandat. Il s'agit de mesures valorisées financièrement.

## **Volet thématique 2 – Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement**

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région agissent en complémentarité pour répondre aux nouveaux enjeux et accompagner les transitions, qu'elles soient écologiques, éducatives, productives ou numériques.

1,1 Mds€ sont inscrits au CPER dont 466 M€ contractualisés entre l'État (210,3 M€) et la Région (265,3 M€)

### **2.1 – Transition écologique**

Face aux défis majeurs que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau, le CPER permet de renforcer les moyens d'action en conjuguant la préservation de l'environnement et la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

368 M€ sont inscrits au CPER dont 255 M€ contractualisés entre l'État (115 M€) et la Région des Pays de la Loire (140 M€).

#### **2.1.1 – Gestion des ressources en eau**

130 M€ sont contractualisés entre l'Etat (70 M€ - Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région (60 M€).

Le CPER 2021-2027 marque un engagement important des partenaires autour de la politique de l'eau et des milieux aquatiques en région Pays de la Loire. L'Etat (Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région se mobilisent à hauteur de 130M€ contractualisés sur la durée du CPER, priorisés sur :

- La protection des ressources en eau potable
- La reconquête des milieux aquatiques
- L'animation territoriale autour de ces politiques

Ces politiques sont portées essentiellement dans le cadre des Contrats Territoriaux pour l'Eau (Cteau) qui fédèrent les financements des différents partenaires engagés : AELB, Région Pays de la Loire, les Départements autour d'un chef de file coordonnateur de ces projets dans son territoire.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des actions du Plan Eau régional avec la signature et le financement de nouveaux Contrats Territoriaux pour l'eau, sur les bassins versants du Loir aval, Layon-Aubance, Grandlieu, Côte de Jade, Vie-Jaunay et le Lay amont.

2022 a vu également se poursuivre le partenariat avec les Départements pour la protection des ressources en eau potable et notamment 3 postes d'appui en Maine et Loire et en Mayenne financés par l'Agence de l'eau. Dans ce domaine, de nombreux dossiers d'animation agricole, de diagnostics d'exploitations agricoles, ont été financés dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses dans les aires de captages d'eau potable, et en préalable à la mise en place d'actions bocagères

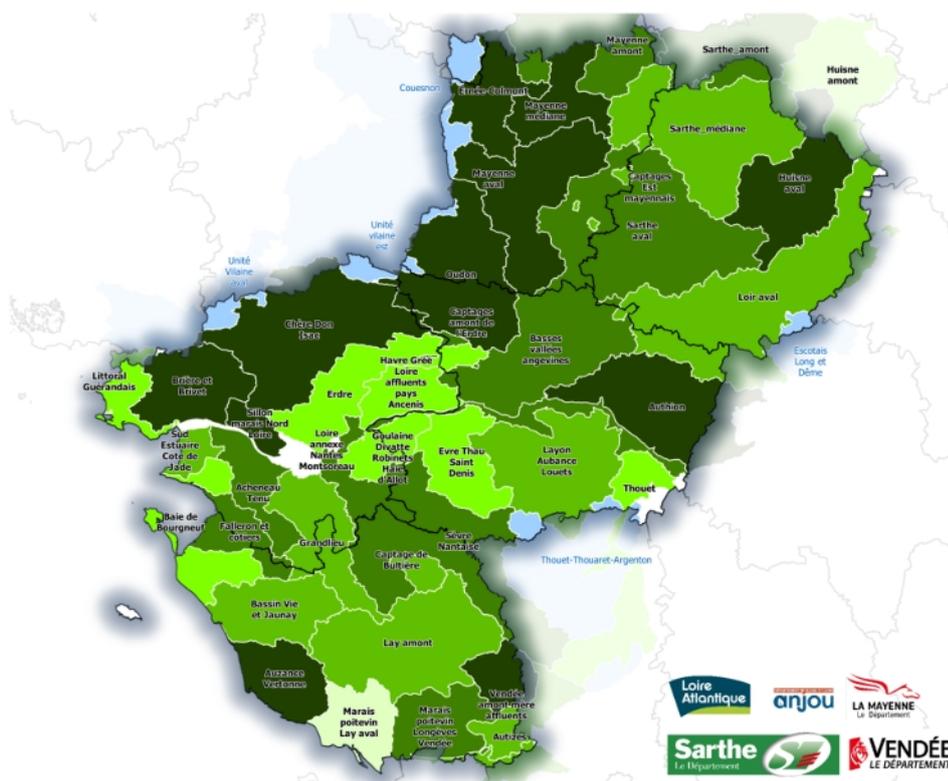
Période de mise en œuvre



Sources :  
 - AELB  
 - Région Pays-de-la-Loire

08/02/2022 - pdr\_et\_eau\_2022.qxd

0 20 40 km



**Carte de mise en œuvre des CT Eau en Pays de la Loire**

**Au 31 décembre 2022, 29,3% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (38,2 M€).**

En complément des crédits contractualisés entre l'Etat et la Région, 8,7 M€ ont été engagés par l'Etat (AELB) dans le cadre du plan de relance pour aider les collectivités à investir pour l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales ainsi que le traitement des boues en lien avec les restrictions d'épandages liés à la pandémie

### Contrat Territorial Eau Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade 2022-2024

Le Contrat Territorial Eau – CT Eau - Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade porté par Pornic Agglo présente quatre enjeux : qualité des eaux littorales, qualité de la ressource en eau y compris l'enjeu eau potable, qualité des milieux aquatiques, lien Terre/Estuaire et Terre/Mer. Pour améliorer la qualité des milieux aquatiques, le contrat va permettre de réaliser des travaux de restauration morphologique des cours d'eau et de réduction du risque inondation. Au titre des volets qualité de la ressource en eau, Terre/Estuaire et Terre/Mer, le CTE permettra de lancer des études diagnostic d'infrastructures portuaires, de profils conchylicoles, d'inventaires bocagers et de milieux, l'acquisition de données de qualité d'eau et des actions pour inciter au changement des pratiques agricoles.

Le CT Eau Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade couvre un territoire nouveau. La Communauté de communes Sud Estuaire et Pornic agglo Pays de Retz, ont constitué une entente afin de porter ce CT Eau répondant aux enjeux de l'estuaire de la Loire et du littoral. Sont associés à ce contrat, les acteurs spécifiques à ce territoire à savoir, les gestionnaires de port (la commune de Saint-Brévin-les-Pins et le syndicat mixte des Ports de Loire-Atlantique), les conchyliculteurs, les usagers (baigneurs, pêcheurs à pied), Atlantic'Eau gestionnaire d'une ressource pour la production d'eau potable et le SYLOA, structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire.

Le CT Eau Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade est renforcé en parallèle par un accord de programmation de l'assainissement avec Pornic agglomération pour les investissements importants de protection des usages littoraux, baignades, sites conchylicoles et pêche à pied.

Le contrat dont le coût s'élève à 3.9 M€ fait l'objet de financements publics répartis comme suit : 1,860 M€ de l'État via l'Agence de l'eau Loire Bretagne, 0,521 M€ de la Région et 0,340 M€ du Département de Loire-Atlantique.

Sur les vingt-six actions prévues au programme, treize sont déjà engagées ou sont en cours d'engagement, pour un soutien de 0,557 M€ € de l'État (Agence de l'eau Loire-Bretagne) et de 0,271 M€ € de la Région



Restauration de cours d'eau – Crédits Photo : Pornic agglo 2022

## 2.1.2 – Prévention des risques naturels

10,7 M€ sont contractualisés entre l'Etat (3,7 M€) et la Région (7 M€)

L'année 2022 a été marquée par l'approbation, par le Ministre de transition de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la feuille de route des risques naturels 2022-2024. Elle a été déclinée au niveau régional puis validée début 2022.

L'année 2022 a également été marquée par :

- la fin d'un PAPI d'intention (Vals d'Authion et de la Loire) et de trois PAPI complets (Baie de Bourgneuf, Marais des Olonnes et Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie) ;
- la validation d'un programme d'études préalables (PEP) (Littoral Cap Atlantique) et la labellisation d'un PAPI complet (Vals d'Authion et de la Loire) ;
- lesancements de deux démarches PEP "Programme d'Etudes Préalables"(bassin de la Sarthe, bassin du Loir).

Au total, en 2022, quatorze démarches de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) étaient officiellement engagées sur la région Pays de la Loire.

2,2 M€ ont été engagés en 2022 par l'Etat sur l'ensemble des PAPI de la région Pays de la Loire mais aucun engagement juridique au titre du CPER 2021-2027 n'a été pris. Ils le seront en 2023. Fin 2022, la Région a engagé 2,974 M€ pour des actions portant sur la gestion durable littoral, soit 42% de ses crédits contractualisés.

**Au 31 décembre 2022, 37,7 % des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (4,03 M€).**

### 2.1.3 – Protection de la biodiversité

28,4 M€ sont contractualisés entre l'Etat (7,4 M€) et la Région (21 M€).

En 2022, l'État a contribué au financement des Parcs naturels régionaux (PNR) de Brière et Loire-Anjou-Touraine et a financé le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales (RNN) de la région (baie de l'Aiguillon, casse de la Belle Henriette, Saint-Denis-du-Payré, marais de Müllembourg et lac de Grand Lieu) ainsi que leurs missions indispensables d'éducation à l'environnement.

L'État a également financé des actions de connaissance de la biodiversité, essentielles pour élaborer, suivre et évaluer cette politique. En 2022, par exemple, un programme d'actions régional sur une chauve-souris en très fort déclin, la Noctule commune, a été lancé.

Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité, portée par l'État et la Région et le nouveau cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres, déclinée en Pays de la Loire par un premier plan d'actions territorial (PAT) 2022-2024 transmis au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires par le préfet de région et la présidente du Conseil régional en fin d'année.

De son côté, la Région s'est positionnée, en application de ses principales compétences, avec notamment un soutien de plus de 3 M€ aux actions menées dans les Réserves naturelles régionales et les Parcs naturels régionaux ligériens.

Par ailleurs, au titre de son chef de filât, la Région a continué à accompagner la connaissance de la biodiversité au profit des territoires, avec une aide de près de 2,5 M€ aux partenaires régionaux en faveur de la biodiversité. Enfin, trois nouveaux territoires se sont engagés dans des contrats nature avec une aide régionale de près de 500 000 € pour développer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : la Communauté de communes de Grand Lieu, la Communauté de communes d'Ernée et le Mans Métropole.

***Au 31 décembre 2022, 43,4 % des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (12,3 M€)***

### 2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans le cadre du CPER, la rénovation thermique des logements et bâtiments publics est soutenue à hauteur de 83,2 M€ par l'Etat au titre des crédits "relance" et 24 M€ par la Région au titre des crédits contractualisés.

Dès 2021, l'Etat a engagé la totalité de sa participation, soit 83,2 M€ pour financer soixante-seize projets de rénovation thermique de logements portés par les collectivités territoriales, en particulier dans les lycées et les collèges, dont :

- 42,7 M€ (DSIL) pour la rénovation de trente-quatre bâtiments communaux, dont quatorze écoles (16,8 M€)
- 18,3 M€ (DSID) pour la rénovation de vingt-quatre bâtiments départementaux, dont quatorze collèges (13,8 M€)
- 22,2 M€ (DRI) pour la rénovation thermique de dix-huit lycées et la construction d'un nouveau lycée "hautes performances environnementales" , à Aizenay en Vendée (13,4 M€)

De son côté, la Région a mobilisé près de 4 M€ en 2022 pour soutenir soixante-quatorze projets de rénovation énergétique en 2022 dont :

- 0,685 M€ pour la rénovation de treize écoles,
- 0,898 M€ pour la rénovation de trente-huit autres bâtiments publics,
- 0,181 M€ pour trois opérations de rénovation de logements sociaux de type « Energiesprong »

- représentant trente-sept logements,
- 2,2 M€ pour vingt opérations de rénovation de locatifs communaux de soixante-deux logements.

***Au 31 décembre 2022, 100% des crédits "relance" Etat (83,2 M€) et 40,7 % des crédits contractualisés par la Région (9,8 M€) ont été programmés***

### **2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables**

42 M€ sont contractualisés entre l'Etat (22 M€ - ADEME) et la Région (20 M€).

En 2022, l'ADEME a engagé 3,15 M€ au titre du CPER pour soutenir les énergies renouvelables, à travers quatre grandes catégories de projets :

- cinq projets de méthanisation agricole : trois études et deux installations, dans le cadre de l'appel à projet coconstruit avec la Région et la DRAAF, représentant de l'ordre de 29 579 MWh/an de gaz renouvelable injecté sur le réseau,
- le programme 2022-2024 d'animation régionale de la filière bois-énergie porté par FiBois, lequel est également accompagné par la Région,
- le contrat d'objectif porté par le SYDEV visant à faire émerger, sur trois ans, au moins trente-neuf installations (bois ou géothermie ou solaire) représentant 16 750 MWh de chaleur renouvelable et finançant en contrepartie l'animation liée à l'émergence de ces projets,
- cinq dossiers d'études ou d'investissements de projets de chaleur renouvelable, dont un soutien partiel à deux marchés portés par le SYDEV et le SYDELA facilitant le recours aux études de faisabilité de chaleur renouvelable pour les collectivités.

Dans le cadre du CPER, la Région a lancé en 2022, pour la 2ème année consécutive, un appel à projets « Energie renouvelable et réseaux : technologies et démarches novatrices » qui a permis de soutenir vingt-et-un projets pour un montant total de plus de 2,3 M€ d'investissement. Ces projets contribuent directement à une meilleure intégration des énergies renouvelables au réseau, à une optimisation de leurs usages ainsi qu'à la flexibilité des réseaux énergétiques.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son soutien pour un montant total de 670 K€ de fonctionnement :

- au réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire (AILE, Atlansun, RECIT – le réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire - et relais énergies renouvelables) qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME ;
- à la structuration de l'association SMILE (SMart Ideas to Link Energies) qui accompagne les entreprises et les territoires qui portent des projets de réseaux énergétiques intelligents en Bretagne et en Pays de la Loire, ainsi qu'à Solutions&Co pour accompagner l'émergence de projets « smart énergies » sur tous les territoires ligériens.

Enfin, au titre du CPER, la Région a poursuivi son soutien aux structures en charge de l'observation régionale et du suivi de la qualité de l'air notamment, pour un montant total de 320 K€ de fonctionnement et 62 K€ d'investissement.

***Au 31 décembre 2022, 24,3% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (10,2 M€).***

### **2.1.6 – Economie circulaire**

20 M€ sont contractualisés entre l'Etat (12 M€ - ADEME) et la Région (8 M€).

Outre son implication dans le cadre de l'appel à projets « Économie Circulaire » commun à l'ADEME, la Région et la DREAL, l'ADEME a soutenu plusieurs projets, à hauteur de 1,7 M€ au titre du CPER :

- le soutien à l'observatoire de la construction porté par la CERC et à l'observation Déchets et Economie

- circulaire portée par TEO - Observatoire de la Transition Écologique des Pays de la Loire
- une étude et une unité de méthanisation avec production électrique et récupération de chaleur,
- à destination des entreprises : quatre dossiers sur des filières (logistique déchets du BTP, valorisation directe des déchets de bois, écologie du livre, tri et démantèlement d'EPI (Equipements de Protection individuels) et un programme régional d'action d'Ecologie Industrielle et Territoriale,
- à destination des collectivités, quatre dossiers en lien avec la tarification incitative des déchets, un programme de déploiement de l'économie de la fonctionnalité sur Angers, une étude en lien avec la gestion des biodéchets.

La Région a quant à elle, outre son soutien à l'observatoire TEO et de la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) ainsi qu'aux Assises nationales des déchets, financé deux projets au titre de son appel à projet sur les combustibles Solides de récupération. Enfin, elle a apporté 1,6 M€ aux vingt lauréats de l'appel à projet « Économie Circulaire » et finalisé l'expérimentation de la démarche nationale Concerto dont elle assurait le pilotage avec les cinq territoires témoins.

**Au 31 décembre 2022, 30,1 % des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés ( 6 M€)**

En complément des crédits contractualisés, l'ADEME a engagé la totalité de sa participation inscrite au CPER au titre des crédits relance pour la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire (15,9 M€).

### L'observatoire ligérien de la Transition Écologique (TEO)



L'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique (TEO) est une structure associative créée en janvier 2018 par l'ADEME, la DREAL et la Région Pays de la Loire.

De portée régionale, TEO a pour objet de doter les Pays de la Loire d'un dispositif d'observation et de suivi des actions menées dans la région en matière de transition écologique. En mettant à disposition une base solide d'indicateurs et de ressources, TEO vise notamment à aider les acteurs territoriaux dans leurs exercices de planification et de suivi de leurs actions.

Créé sur les thématiques Énergie & Climat, son périmètre s'est élargi en 2021 aux thématiques Déchets & Ressources. TEO traite ainsi, d'une part, des données relatives à la maîtrise de l'énergie, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables et à l'adaptation au changement climatique ; et, d'autre part, de celles en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire.

TEO met en œuvre différents modes de valorisation des données (cartographie, tableaux de bords, webinaire, cartes interactives etc.) : <https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/>

L'ADEME et la Région sont actuellement les principaux financeurs de TEO, chacun engageant 0,177 M€ par an ; ce financement est complété par quelques adhésions.

**Au total, sur l'ensemble du volet Transition Ecologique, 31,6% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés au 31 décembre 2022 (80,5 M€).**



## **2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation**

Le CPER accompagne le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur et favorise l'émergence de projets novateurs.

A la date de signature du CPER, une liste des opérations susceptibles d'être financées au titre du CPER 2021-2027 avait été présentée. Les discussions qui ont suivi entre les co-financeurs ont permis d'arrêter définitivement la liste des opérations retenues. Le circuit de signature des conventions d'application territoriales par l'ensemble des cofinanceurs a été lancé au second semestre 2022 en vue d'une consolidation début 2023.

277 M€ sont inscrits au CPER dont 210,1 M€ contractualisés entre l'État (91,3 M€) et la Région (118,8 M€).

### **2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore**

243,2 M€ sont inscrits au CPER dont 177,4M€ contractualisés entre l'État (75,3 M€) et la Région (102,1 M€).

La rénovation thermique des bâtiments, couplée à la modernisation de leur fonctionnalité et à la restructuration, constitue un enjeu majeur en matière de qualité d'accueil et d'attractivité des sites ligériens. Le CPER 2021-2027 accompagne par ailleurs la transformation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En plus des crédits contractualisés, 65,8 M€ de crédits État sont inscrits au CPER dont 40M€ de crédits relance État pour la rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche et 25,8 M€ de crédits valorisés pour le financement du bâtiment « formation » en santé de la Nouvelle faculté de Santé (18 M€ qui s'ajoutent aux 18 M€ de crédits contractualisés) et l'Institut de recherche en santé - IRS 2020 (7,83 €). Concernant les crédits région, 5M€ de crédits du plan de relance régional et 4,325M€ pour les opérations Polytech Angers et IUT Joffre à Nantes, engagés avant 2021 ont également été valorisés.

**Au titre des crédits contractualisés**, plusieurs projets immobiliers et d'infrastructure numérique (réseau régional à très haut-débit, Construction d'un nouveau RU sur le site Heinlex à Saint-Nazaire, Restructuration de l'UFR LLSH à Angers, Rénovation des toitures du Bâtiment ISITEM de polytech Nantes ) ont été financés par l'État et la Région en 2022. Il s'agissait de permettre un démarrage rapide d'un grand nombre d'opérations en permettant le financement des premières études de définition et de programmation.

L'année 2023 sera consacrée à la réalisation des études de programmation, la présentation des dossiers d'expertise et de labellisation et l'engagement des procédures de sélection des maîtres d'œuvre pour une majorité d'opération.

***Au 31 décembre 2022, 31,7 % des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (56,2 M€).***

**Au titre de la relance**, côté Etat, dix neuf projets de rénovation thermique ont été inscrits au CPER pour un montant total de 40 M€. La totalité de ces projets ont été programmés dès 2021. 42M€ ont été engagés dans le cadre de l'appel à projets, toutes opérations confondues.

Au titre du plan de relance régional, quatre projets de rénovation thermique et énergétique ont bénéficié d'un abondement de la Région pour un montant de 5 M€. La totalité des crédits a été affectée dès 2021. Une première opération a été engagée en 2022 pour 2M€ (Polytech Nantes – bâtiment ISITEM).

Enfin, deux opérations structurantes sont inscrites au CPER pour soutenir la création du campus hospitalo-universitaire :

- **Nouvelle faculté de santé**

Cette opération consiste à bâtir un ensemble immobilier collectif et mutualisé composé de locaux dédiés à la formation (Université de Nantes, CHU et IFM3R) et à la recherche en santé (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs) mais aussi d'un restaurant universitaire et des parkings destinés et financés par Nantes Métropole.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération par délégation de l'Etat.

Les premières études ont été financées au titre du CPER 2015-2020. Le projet a également fait l'objet d'une inscription au Contrat d'Avenir et dans le CPER 2021-2027 pour la poursuite des études, le financement de l'acquisition foncière et des travaux. Les crédits inscrits au CPER 2021-2027 concernent les entités « Formation » et « Restauration universitaire » (ainsi que les provisions).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet 2021. Parallèlement à la sélection des candidatures, la Région a poursuivi avec les futurs utilisateurs, la société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA) et Nantes Métropole, la finalisation du programme technique détaillé (PTD). En 2022, le travail de rédaction de la convention cadre de financement et des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, engagé en 2021, s'est finalisé. Les études de conception débuteront en juillet 2023. Le début des travaux est prévu en 2025 pour une livraison du bâtiment en 2030.

Au côté de la Région (42.25M€), Nantes Métropole (42.25M€), l'Etat (41.5M€), le FEDER (8.58M€), le CHU (1M€) et Nantes Université (3M€), financent cette partie d'opération (hors parking).

Au 31 décembre 2022, au titre du CPER, 27,8 M€ ont été programmés par l'Etat (3 M€) et la Région (24,8 M€) sur cette opération.

- **Institut de recherche en santé - IRS 2020**

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel Institut de Recherche en Santé (IRS) implanté sur le site « Ile de Nantes » du futur CHU de Nantes. Les équipes de recherche, intégrées dans le bâtiment, fonctionneront en liens très étroits avec les services cliniques, favorisant au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique. Le CHU est le maître d'ouvrage de l'opération.

Les études étaient inscrites au CPER 15-20. Les phases programme et travaux sont financés dans le cadre du Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, pour un montant total de 47 M€ avec la participation de l'Etat (7,83 M€), la Région (7,83 M€), Nantes Métropole (9,03 M€) et le FEDER (22,30 M€).

La livraison est prévue en 2027

15,6 M€ sont inscrits au CPER dont 7,83 M€ de l'Etat et 7,83 M€ de la Région.

L'Etat et la Région ont engagé la totalité de leur participation. La Région a abondé, en 2022, sa contribution d'un engagement complémentaire de 3.5 M€ pour contribuer aux surcoûts du projet.

### **Le projet de Réseau Régional Très Haut Débit des établissements d'enseignement supérieur et recherche**

Dans le cadre du volet numérique du CPER 2021-27, les universités de Nantes, Angers et Le Mans mènent conjointement - via la création d'un service mutualisé - trois projets :

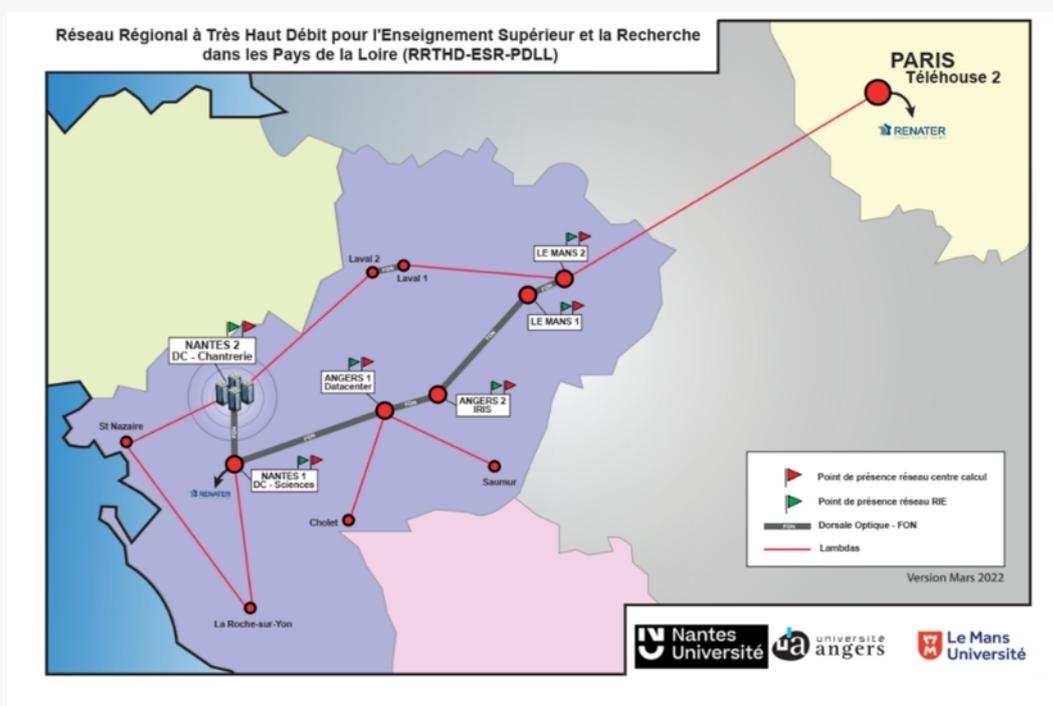
1 - la construction d'un Réseau Régional Très Haut Débit, (RRTHD) au bénéfice de l'ensemble des établissements ESR de la région,

- 2 - la construction d'un datacenter régional unique qui permettra d'héberger, entre autres,
- 3 - un service de Calcul Scientifique.

Le projet RRTHD vise à créer une architecture de réseaux qui soit à la fois très haut débit avec du 400G en cœur de réseau, mais également sécurisée en créant des boucles réseaux qui circulent par les 8 villes universitaires (Nantes, Angers, Le Mans, Laval, Cholet, Saumur, La Roche sur Yon et Saint-Nazaire).

Il consiste en la mise en place d'une infrastructure pérenne, résiliente et redondante à travers un investissement sur des liaisons en IRU (Indefeasable Right of Use) longue durée (10 ans) pour tous les établissements privés ou publics ligériens d'enseignement supérieur. Ce projet pourra intégrer les établissements des autres ministères ayant des établissements d'enseignement supérieur (santé, culture, industrie ...) sur le territoire ligérien.

Les délais de mise en opérationnalité du RRTHD (juin 2023) sont tenus y compris sur les liaisons avec les sites secondaires.



Ce projet représente un coût total de 4 M€ financé par la Région (0,400 M€), les autres collectivités (1,5 M€) et le FEDER (2,1 M€).

Au 31 décembre 2022, la Région a engagé la totalité de sa participation.

## 2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation

33,7 M€ sont inscrits au CPER dont 32,7 M€ contractualisés entre l'Etat (15,95 M€) et la Région (16,8 M€)

Afin d'accroître l'efficacité des soutiens publics apportés, la Région et l'État ont retenu comme thématiques pour la recherche et l'innovation les sept spécialisations intelligentes du territoire ligérien :

- La santé et les thérapies de demain ;
- L'alimentation et les bio-ressources ;

- Les technologies avancées de production et les sciences des matériaux ;
- Les industries maritimes ;
- L'informatique, l'électronique et la cybersécurité ;
- Les industries du design, de la création et les SHS ;
- Les énergies de demain, la transition environnementale, énergétique et écologique.

L'État et la Région sont intervenus dans le financement de projets sur l'ensemble de ces thématiques en 2021 et 2022, excepté les industries maritimes (l'extension du bassin d'essais de Centrale Nantes n'a pas démarré) et les industries du design, de la création et les SHS (financement prévu en 2023 par l'Etat et la Région).

Ainsi, dans le domaine de la santé, la recherche en imagerie d'excellence, nanomédecine et analyse des approches omiques sur les sites d'Angers et de Nantes a été soutenue pour plusieurs plateformes et laboratoires ayant chacun des activités reconnues et complémentaires des autres. La subvention État 2022 s'est élevée à 226 K€ (projets Imax Health et PHIMO) et l'enveloppe globale de la Région, qui a couvert quatre projets en santé portés respectivement par Nantes Université (PHENOMICS) et l'Université d'Angers (CARNANOMED, Imax Health, PHIMO), a été votée et s'établit à 1,665 M€.

Dans le champ de l'alimentation et des bio-ressources, l'État a affecté, en 2022, une part de sa contribution (150 K€) au volet « équipement » du projet d'imagerie d'excellence dédié à l'horticulture et aux semences, sur le campus du Végétal. La Région a voté, en 2022, son soutien au projet IMAX-VEG porté par l'Université d'Angers à hauteur de sa contribution globale soit 0.453 M€.

Concernant la spécialisation relative aux technologies avancées de production et aux sciences des matériaux, la structuration de la communauté scientifique ligérienne a été soutenue dans la thématique « polymères et environnement » au Mans (comme en 2021) avec le projet ALMAT 2, afin d'élaborer et caractériser de nouvelles générations de matériaux polymères. Par ailleurs, le programme de jouvence d'équipements de pointe pour la caractérisation de matériaux (projet PLASSMAT) a été démarré à l'IMN (Nantes). Au total, la part État s'est établie à 535 K€ pour l'année 2022. La Région a voté en 2022 son soutien à ces mêmes projets à hauteur de 860 K€ et 540 K€, respectivement. Elle a également engagé 415 K€ dans le développement d'une plateforme d'expérimentation à Laval qui permet de capter et d'analyser l'activité des utilisateurs dans l'industrie, l'artisanat et la santé.

Nantes Université a bénéficié d'un premier financement en 2021 dans le champ de l'informatique, pour augmenter les capacités en termes de nœuds de calculs et de stockage (part Etat : 1 011 K€). Ces équipements seront transférés in fine dans le futur Data-center régional qui mutualisera les moyens numériques pour l'ESR ligérien.

Plusieurs opérations ont également été soutenues par le CPER dans les domaines des énergies de demain, de la transition environnementale, énergétique et écologique, en particulier : la recherche interdisciplinaire sur les transitions socio-environnementales en milieu urbain, l'analyse et les procédés de traitement des polluants de l'air, l'impact humain dans l'imprégnation de nos territoires par de multiples sources de contamination et l'analyse multi-paramètres de la sismicité. En 2022, les contributions totales de l'État et de la Région sur ces thématiques s'élèvent respectivement à 575 K€ (projets ICMEA+RESIF EPOS EVIMOB, ECL-CONTA-CONTI et URBAT-LAB) et 820 K€.

La Région apporte enfin son soutien au dispositif « Fil'Innov », avec l'attribution d'une subvention de 507 K€ pour la période 2022-2024. La contribution de l'Etat s'élève à 115 K€ au titre de la seule année 2022. Ce projet propose de structurer l'offre de compétences universitaires en filières d'innovation (identifiées sur la base des grandes filières économiques régionales) de manière à rapprocher les entreprises – et notamment les PME - des acteurs de la recherche publique.

En matière d'innovation, l'État apporte son soutien aux structures labellisées par le MESR, PFT et CRT, à hauteur de 370 K€.

**Au 31 décembre 2022, 36,6% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (11,96 M€)**

### **Le projet IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)**

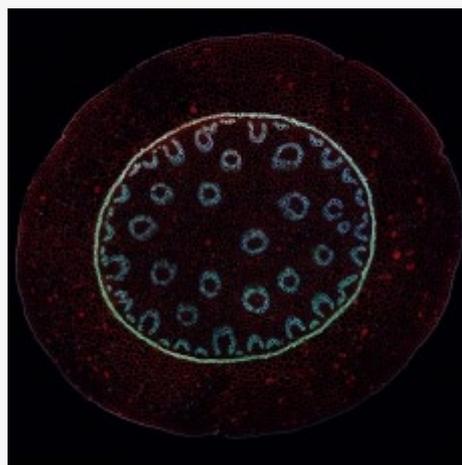
Porté par l'Université d'Angers, le projet IMAX HEALTH vise à renforcer l'offre technologique et la mutualisation d'équipements dédiés à l'imagerie au service des enjeux scientifiques de la santé (cancérologie-immunologie, maladie cardiovasculaires, biomatériaux, vectorisation...) mais également d'autres composantes que sont les domaines de la Chimie/Matériaux et du Végétal.

Le projet contribuera à offrir aux acteurs académiques et privés du territoire, une solution d'imagerie multimodale et multi échelle permettant un continuum de l'imagerie du petit organisme à l'imagerie moléculaire. Le projet Imax Health s'inscrit dans l'écosystème régional en adossement à des réseaux d'excellence en santé et des infrastructures nationales de recherche (LabEx IRON, LabEx IGO, SIRIC ILIAD, FHU GOAL, France Life Imaging, RENARD) mais également au RFI ligérien Bioregate.

Les équipements qui nourrissent l'opération (micro-IRM, NanSPEC-CT, microscopie, résonance paramagnétique électronique ...) seront positionnés sur plusieurs plateformes d'excellence du site angevin, notamment PRISM spécialisée dans le domaine de la Résonance Magnétique Nucléaire, de l'Imagerie par Résonance Magnétique et de la médecine nucléaire, SCIAM qui agrège des compétences d'observation et d'analyse dans le domaine de diverses microscopies avancées et PRIMEX dédiée à la radiobiologie et à l'Imagerie Expérimentale.

Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027 à hauteur de 1,7 M€ dont 0,360 M€ de l'État, 0,330 M€ de la Région, 0,330 M€ d'Angers Loire Métropole et 0,680 M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2022, l'État et la Région ont engagé 73 % de leur participation (soit 0,506 M€ dont 0,176 M€ de l'Etat et 0,330 M€ de la Région).



**Au total, sur l'ensemble du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation, 32,4% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés au 31 décembre 2022 (68,2 M€).**



## **2.3 – Transition productive**

Le soutien à l'innovation demeure plus que jamais un axe stratégique puisque c'est par ce biais que les entreprises seront en capacité d'élaborer les solutions qui permettront d'adapter leurs process et de créer les emplois de demain. Par ailleurs compte tenu du poids de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire et de son intérêt pour consolider le tissu économique et social, l'État et la Région souhaitent conforter cet axe stratégique dans le cadre du CPER 2021-2027.

47,1 M€ sont inscrits au CPER dont 6,5 M€ contractualisés entre l'Etat et la Région.

### **2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir**

Le Plan France 2030, doté de 20 Mds€ sur la période 2021-2025, vise à permettre à l'économie française d'être au premier rang mondial sur un certain nombre de thématiques prioritaire, en investissant dans la recherche, l'innovation et l'industrialisation. Le dispositif « Pays de la Loire – PIA4 régionalisé », devenu Programme France 2030 régionalisé, élaboré par l'État et la Région, constitue sa part régionalisée pour soutenir l'innovation en Pays de la Loire.

Ce volet régionalisé se décline en 4 axes :

- le soutien aux PME innovantes (axe 1)
- l'accompagnement et la structuration de filières (axe 2)
- les projets régionaux de recherche et développement (axe 3)
- le développement de l'ingénierie de formation (axe 4)

La crise sanitaire ayant provoqué un fort ralentissement de la consommation des crédits, le PIA 3 a été reconduit en 2021. Le Programme France 2030 régionalisé n'a donc pas été mobilisé dès la 1<sup>re</sup> année d'exercice du CPER.

L'État et la Région ont signé le 15 décembre 2021 avec les deux opérateurs, Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignation, une convention régionale permettant de mobiliser sur les quatre axes une dotation totale de 33,5 M€ jusqu'à 2025, soit 16,75 M€ à parité Etat-Région. Par ailleurs, l'État et la Région ont décidé en septembre 2022 de ré-abonder ce fond avec les reliquats du PIA 3 non consommés d'un montant total de 4,9 M€, portant à 38,4 M€ la somme totale du fond régionalisé.

Au 31 décembre 2022, 28M€ ont été engagés à parité Etat-Région. En 2022, neuf projets « Innovation » ont été soutenus à hauteur de 1,92 M€, soit 0,960 M€ à parité Etat-Région

A titre d'exemple en 2022, la société MELIAD, aux Sorinières (44), a été soutenue à hauteur de 150 000 € pour développer son projet de fonctionnalisation et de décapage de surfaces complexes par Laser.

### **2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire**

7,46 M€ de crédits contractualisés sont inscrits au CPER par l'État (3,96 M€) et la Région (3,5 M€) pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2022 a vu le développement et la consolidation des vingt-deux **Pôles Territoriaux de Coopération Économique** (PTCE) en Pays de la Loire. Ils regroupent des acteurs qui portent des projets économiques, innovants et durables, pour répondre à des besoins du territoire, et rendre service à la population.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la signature, le 10 novembre, de la stratégie régionale de l'ESS (SRESS) sur la période 2022-2028. Cette stratégie permet, entre autres, de valoriser le dispositif local d'accompagnement (DLA), dont les financements sont éligibles au CPER. Ce dispositif majeur de l'accompagnement des structures employeuses permet de développer l'activité et l'emploi des structures de

l'ESS sur l'ensemble du territoire de la Région.

**Au 31 décembre 2022, 32,1% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (2,39 M€).**

#### **Pôle Territorial de Coopération Économique porté par Matière grise (49)**

Le secteur du BTP représente 25% des émissions de Co2 du pays et génère 40 millions de tonnes de déchets par an. De nouvelles obligations juridiques (loi AGEC notamment) obligent les entreprises du BTP à trouver des solutions pour réduire leurs émissions et déchets. En parallèle, les prix des matériaux et produits de construction augmentent significativement ce qui pousse les professionnels à avoir recours à des ressources issues du réemploi.

Pour répondre à ces enjeux, depuis 2022 l'association Matière Grise, à Angers, porte un PTCE, composé de sept acteurs du BTP ESS et hors ESS (Terrien Architectes, Atelier du Rien du tout, Podeliha, EITA, Ecocyclerie des Mauges, Ressourceries des Biscottes, Matière Grise) dont l'objectif est de structurer et mettre en œuvre une filière de réemploi des matériaux du BTP, dans le département du Maine-et-Loire.

Pour cela, Matière Grise souhaite proposer une offre de services qui renforce et organise le processus du réemploi. Cette offre se développe aujourd'hui autour de trois axes : Former et rassembler les acteurs du BTP autour du sujet du réemploi, mettre en relation les gisements de matériaux et les besoins des constructeurs, être un centre de ressources concernant le réemploi des matériaux du BTP.

Le projet se veut être une alternative territoriale et accessible financièrement aux filières classiques du neuf. Le PTCE est en phase de gestation depuis février 2022, l'étude d'opportunité est en train d'être finalisée, des chantiers test sont identifiés.

A l'échelon régional, la DREETS finance une animation des PTCE ligériens à travers un financement de la Chambre régionale de l'ESS pour un montant de 9000€. Cette animation consiste essentiellement dans l'accueil et l'accompagnement à la structuration des porteurs mais aussi à l'organisation de deux journées d'échanges annuelles, pour un partage de pratiques.

En 2022, l'association a été soutenue à hauteur de 20 000€ par la Région.

## 2.4 – Transition numérique

Le CPER 2021-2027 contribue à déployer le haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire ligérien et accompagner la transformation numérique en matière de formation et d'enseignement par la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

378 M€ sont inscrits au CPER dont 363,4 M€ valorisés par l'Etat (132,8 M€) et la Région (230,6 M€).

### 2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

249,9 M€ sont inscrits au CPER dont 136,3 M€ de l'Etat (3,5 M€ crédits relance et 132,8 M€ crédits valorisés) et 113,6 M€ de la Région (3 M€ crédits contractualisés et 110,6 M€ valorisés) pour soutenir le déploiement du haut et du très haut débit en Pays de la Loire.

Depuis 2015, la Région et l'État mettent en oeuvre la stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets de développement du Haut et du Très Haut Débit (THD) visant à couvrir 100 % de leur territoire. Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du CPER 21-27 afin d'atteindre l'objectif de locaux à raccorder au titre de la zone d'initiative publique.

En 2022, les cinq départements ont poursuivi les travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique. 941 392 locaux sont accessibles à la fibre (à fin décembre 2022) sur les 1 294 839 locaux situés en zone d'initiative publique, ce qui représente une progression de 375 696 locaux en un an et un taux de réalisation de 73 %.

Déploiement fibre optique - Zones d'initiative publique	Objectif (locaux raccordables)	Situation au 31/12/2022	Taux d'avancement
Loire-Atlantique	302 958	157 026	52%
Maine-et-Loire	243 481	181 982	75%
Mayenne	145 258	133 951	92%
Sarthe	216 147	208 716	97%
Vendée	386 995	259 717	67%
<b>Total</b>	<b>1 294 839</b>	<b>941 392</b>	<b>73%</b>

Au total, à fin décembre 2022, 1 937 959 bâtiments (logements, établissements, entreprises...) y compris locaux en zone d'initiative privée, soit 80 % des locaux en Pays de la Loire, étaient raccordables à la fibre optique ce qui représente une progression de 431 012 locaux en 1 an.

En 2022, 6,5 M€ ont été engagés par l'État pour le déploiement du THD et 22 M€ ont été versés. Au total, depuis le lancement du dispositif en 2015, l'État a engagé 178,7 M€ et versé 93,8 M€ sur ce dispositif. La Région a engagé 109 M€ et versé 82,9M€ dont 18,16 M€ en 2022.

#### Déploiement du très haut débit – Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique

Le réseau d'initiative publique de la Sarthe est porté par le syndicat mixte "Sarthe numérique". Créé depuis 2005 et regroupant le Conseil départemental de la Sarthe, la Communauté urbaine Le Mans Métropole et quinze Communautés de communes, le syndicat mixte porte le déploiement de la fibre optique dans le département en zone de réseau d'initiative publique (RIP).

Pour la réalisation de ce déploiement, Sarthe Numérique a attribué sa délégation de service public à Sartel THD pour une durée de trente ans. Ce dernier s'est engagé à porter le financement des investissements, concevoir, déployer, exploiter et commercialiser le réseau en fibre optique. Sarthe

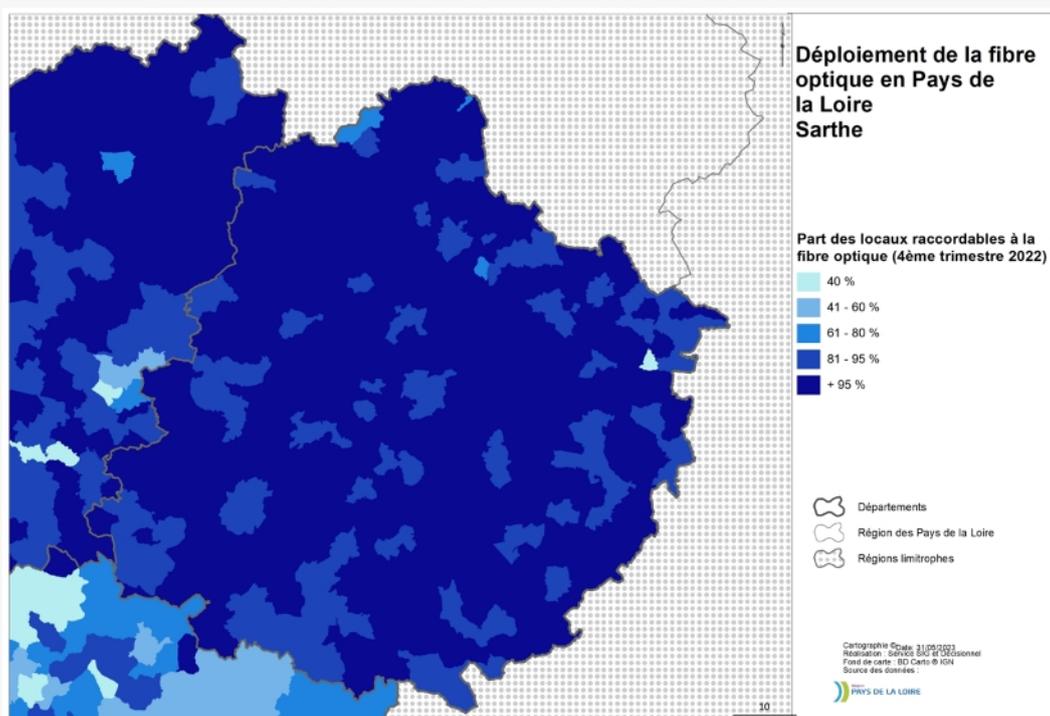
numérique assure le contrôle du respect des engagements de service public.

Sept ans après le début des travaux, la construction du réseau fibre optique arrive à son terme dans le département. Sur les 216 147 prises à réaliser, 208 716 ont été construites au 31 décembre 2022, soit plus de 97% des locaux rendus raccordables à la fibre. Cela représente plus de 17 000km de câble optique déployés, permettant à plus de 80 000 clients de bénéficier de la fibre optique en zone RIP.

L'échéance du déploiement répond à l'objectif fixé dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Sarthe, qui prévoyait une couverture de la totalité du département en Très Haut Débit d'ici la fin 2022 at aux objectifs définis dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) d'atteindre 100% du territoire régional fibré d'ici 2025.

Dans le cadre de ce déploiement, Sarthe numérique a bénéficié d'un soutien :

- de l'Etat via le plan France Très Haut Débit à hauteur de 37 710 00€ (engagés au 31/12/2022)
- du Conseil régional pour un montant de 32 000 300€
- du programme européen FEDER pour 7 200 000€



#### 2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

En complément du soutien à la transition numérique des Campus (sous-objectif 2.2.2), le CPER contribue à la transformation numérique en matière de formation en accompagnant la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

128 M€ sont inscrits au CPER dont 8,074 M€ de crédits relance Etat et 120 M€ de crédits valorisés Région.

La Région a mis en place un dispositif pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement tout en réduisant la fracture numérique. Elle remet ainsi un ordinateur chaque année aux secondes et 1ère année de CAP dans

les établissements relevant de sa compétence. Ce plan de déploiement est prévu sur la mandature actuelle et est soutenu pour les 2 premières années par l'Europe via le fonds REACT-UE.

Au 31 décembre 2022, 8 M€ ont été engagés par l'État pour accompagner la dématérialisation des supports et des interventions pédagogiques et 33,8 M€ ont été engagés par la Région pour mettre en œuvre le dispositif.

***Au total, sur le volet Transition numérique, tous crédits confondus (contractualisés, relance et valorisés), 76% des crédits inscrits ont été programmés par l'Etat et la Région au 31 décembre 2022 (288 M€)***

## **VOLET THEMATIQUE 3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**

Le volet "Mobilité multimodale" du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire a été prorogé de deux ans pour finaliser les engagements pris en matière d'infrastructures de transport et de mobilités. Un nouveau document de programmation spécialement dédié aux mobilités, en cours de préparation, fera l'objet d'un avenant au CPER 2021-2027 pour la période 2023-2027.

Au titre du CPER 2015-2020, des premières réalisations importantes étaient d'ores et déjà effectives : ouverture de la gare de Nantes et du pôle d'échange multimodal de Saint-Nazaire, mise en service de la déviation routière de Bouvron, mise à 2x3 voies d'une partie du périphérique Nord de Nantes, installation des protections acoustiques de Trignac et Montoir, mise à 2x2 voies de la bifurcation RN165-RN444, rénovation de la ligne ferroviaire Clisson-Cholet, lancement de travaux de grande ampleur pour le contournement ferroviaire de Donges, pour la rénovation de la voie ferrée entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle ou encore entre Le Mans et Alençon, ainsi que pour la troisième tranche de la déviation de Moulay Mayenne.

Afin d'assurer la continuité des travaux en cours, l'Etat et la Région ont convenu, par avenant n°4 du 28 avril 2021, de proroger leurs engagements jusqu'au 31 décembre 2022, permettant ainsi d'optimiser la réalisation du contrat. Cet avenant a aussi permis d'ajuster les besoins financiers complémentaires liés aux perturbations de chantiers lors de la crise sanitaire. Les crédits mobilisés au titre de la relance ont financé en 2021 et 2022 la réalisation de nouveaux projets portuaires du CPER qui contribuent à la transition écologique et énergétique du grand port maritime de Nantes – Saint Nazaire.

Par ailleurs, l'avenant n°5 du 20 juillet 2022 a permis de redéployer les crédits au regard de l'avancement des projets afin de financer des projets permettant de saisir de nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'éolien flottant.

Le total du volet "Mobilité multimodale" du CPER contractualisé entre l'Etat et la Région est porté à 484,9 M€ dont 272,2 M€ pour l'Etat et 212,7 M€ pour la Région. Ces montants s'entendent hors crédits du plan de relance mobilisés en 2021 et 2022 par l'État et la Région sur les opérations ferroviaires, routières et multimodales.

Au 31 décembre 2022, la programmation s'élève pour l'État à 263,7 M€ (96,9 % des crédits inscrits) et pour la Région à 206,1 M€ (96,9 % des crédits inscrits) révélant un taux de réalisation du volet Mobilité du CPER 2015-2022 parmi les meilleurs au niveau national.

Enfin, le dispositif de suivi environnemental du volet Mobilité du CPER 2015-2020 a fait l'objet d'une mise en oeuvre sur toute la durée du CPER à travers l'actualisation des critères d'éco-conditionnalité et des actions mises en place pour gérer les impacts environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale.

**Le bilan détaillé au 31 décembre 2022 CPER 2015-2022 prorogé de 2 ans pour le volet Mobilité est présenté dans un document séparé.**

## **VOLET THEMATIQUE 4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**

Au cœur des objectifs du CPER 2021-2027 figure la nécessité de préserver le modèle de développement ligérien qui a fait sa force au cours des dernières décennies : un aménagement du territoire équilibré, la préservation d'un cadre de vie de qualité, l'attention aux plus fragiles et la force de l'engagement civique au plus près des territoires.

Sur ce volet, 1,65 Mds€ sont inscrits au CPER dont 493,5 M€ contractualisés entre l'Etat (218,8 M€) et la Région (274,7 M€).

### **4.1 - Cohésion territoriale**

L'amature territoriale en Pays de la Loire présente la particularité d'être équilibré avec un maillage fin de villes et de bourgs qui organisent l'espace régional. Elle est cependant caractérisée par des évolutions profondes qui tendent à faire évoluer les équilibres traditionnels (développement résidentiel, commercial et économique en périphérie, perte d'attractivité dans les franges régionales, ...).

Le constat de ces évolutions qui génèrent des disparités sur le territoire régional en matière d'accès aux services et aux équipements, de mobilités, de revenus ou encore en matière de logements motive une intervention renouvelée, renforcée et coordonnée de l'État et de la Région au travers notamment de la mobilisation de leurs dispositifs contractuels territoriaux.

Par ailleurs le volet territorial du CPER 2021-2027 intègre deux objectifs spécifiques développés ci-dessous: la résorption des friches et l'accompagnement du territoire de Cordemais

455,1 M€ sont inscrits au CPER dont 386,6 M€ contractualisés entre l'État (176,6 M€) et la Région (210 M€).

#### **4.1.1 - Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées**

##### ***4.1.1.1 - Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains***

L'État et la Région interviennent en complémentarité dans la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement des dynamiques territoriales

Les crédits mobilisés par l'État soutiennent pour l'essentiel la revitalisation des territoires à travers les programmes Petites Villes de Demain (PVD), Action Coeur de Ville (ACV), France Services et les projets inscrits dans le cadre d'un CRTE. Les principaux domaines d'intervention concernent la santé et l'offre de soins via l'aménagement de maisons de santé, l'accessibilité aux services publics, la transition écologique ou encore les services aux publics via l'aménagement d'équipements sportifs, d'accès à la culture et d'infrastructures favorisant les mobilités douces.

La Région des Pays de la Loire a adopté en décembre 2022 une nouvelle feuille de route dédiée aux territoires sur la période 2023-2026 afin de les accompagner dans leur développement et leur attractivité La politique territoriale régionale, mise en œuvre dans le cadre du Pacte régional stratégique, vise à soutenir les projets d'investissement des intercommunalités, des communes et centralités autour des trois priorités régionales : l'emploi/économie, la jeunesse et la transition écologique

La Région soutient également des réseaux des partenaires (URCAUE, Agence d'urbanisme, ...) afin que ces

derniers puissent mettre leur expertise aux services des territoires.

### **Construction d'un parking à étages dans le cadre du Pôle d'Echanges Multimodal de Montaigu-Vendée**

Le projet porte sur la création d'un parking à étages à Montaigu-Vendée à proximité immédiate de la gare. Ce nouvel équipement offrira 490 stationnements accessibles gratuitement et sécurisés. Répartis sur quatre niveaux, quarante de ces emplacements seront munis de borne de recharge électrique, vingt places seront réservées aux deux-roues motorisées et 30 places aux vélos. Le projet s'inscrit dans le cadre de la transformation de la gare de Montaigu-Vendée en Pôle d'échange multimodal et dans un contexte de réaménagement global du quartier.

Dans une démarche environnementale, 850m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture du parking qui sera également végétalisée.

Favorisant la reconstruction de la ville sur la ville ainsi que la pluralité et la complémentarité des modes de déplacement (train, vélo, cheminement piétonnier et voiture), cet aménagement constitue un exemple de stratégie foncière adaptée aux enjeux du zéro artificialisation nette.

La procédure d'attribution des marchés de travaux avait été réalisée au printemps 2022, permettant un commencement des travaux en septembre pour une durée d'un an. La livraison de l'équipement est prévue à l'automne 2023.

Le coût de l'opération est estimé à 7 M € financé à hauteur de 0,600 M€ par l'Etat, 0,478 M€ par la Région, 5,3 M€ par Terres de Montaigu et 0,603 M€ par le programme européen FEDER.

Au 31 décembre 2022, l'Etat et la Région ont engagé la totalité de leur participation.



Crédits photo : Terres de Montaigu – Vue générale du futur parking (esquisse)

#### **4.1.1.2 - Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**

En complément des crédits gérés directement par l'ANRU au titre des opérations d'intérêts national en Pays de la Loire (289 M€), 61,6 M€ de crédits ANRU sont inscrits au CPER pour financer les 9 projets d'intérêt régional pilotés par le préfet de région. Les projets retenus visent à améliorer le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants.

La Région des Pays de la Loire est partenaire des collectivités et de l'Etat dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a également adopté le fonds régional Action Cœur de Ville et Politique de la Ville en décembre 2022, afin de soutenir les projets dans ces quartiers.

Le centre de ressources politique de la ville inter-régional Bretagne/Pays de la Loire assure trois missions principales : contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs, accompagner la montée en compétences des acteurs locaux, capitaliser et diffuser les connaissances et retours d'expériences. En 2022, l'association a conventionné avec l'Etat à hauteur de 216 000 € ainsi qu'avec la Région (15 000 €).

**Au 31 décembre 2022, 29,1 % des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés au titre du CPER (112,5 M€) pour accompagner la revitalisation des territoires et la politique de la ville.** Par ailleurs, l'Etat a mobilisé 41,5 M€ au titre de la relance.

#### **4.1.2 - Résorption de friches**

L'Etat mobilise sur la durée du CPER 2021-2027, 2,5M€ pour accompagner les projets de résorption de friches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain intégrés dans un contrat de projet partenarial d'aménagement. Par ailleurs dans le cadre de l'accord de relance Etat et Région mobilisent respectivement 10,2 M€ et 1 M€ (soit quatre projets soutenus) sur 2020-2022, en complément des crédits contractualisés.

En 2021 et 2022, trois appels à projets « fonds Friches - recyclage urbain » lancés par l'Etat, dotés d'une enveloppe totale de 26,3 M€, au lieu des 12,7 M€ initialement prévus, ont permis de retenir 81 lauréats en Pays de la Loire, portant ainsi à 100ha la surface de friches recyclées en région. Un troisième appel à projets, non intégré au CPER, a été lancé par l'Etat début 2023 dans le cadre du fonds vert.

#### **4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire**

L'année 2022 aura été celle de la mise en œuvre de la plupart des projets financés en 2021 à hauteur de 5,2 M€, suite à la signature du Pacte de Cordemais du 17 janvier 2020. Parmi les plus emblématiques, l'achèvement et l'inauguration du nouveau quai d'entretien du parc éolien en mer du Banc de Guérande à la Turballe ont marqué une première réalisation d'ampleur. Le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, la communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'estuaire (CARENE) ont poursuivi leurs actions de promotion de la massification de la production d'énergie renouvelable photovoltaïque et les travaux engagés en 2021.

À ces 5,2 M€ s'inscrivant dans le CPER s'ajoutent en 2022 plus de 12 M€ de financements engagés par l'Etat sur les projets du Pacte, notamment et ses opérateurs comme l'ADEME ou via l'appel à projets Transport en Commun en Site Propre pour le soutien de la création de la deuxième ligne de bus à haut niveau de service de la CARENE.

La Région accompagne également les différents projets au travers de ses différentes politiques publiques.

## **4.2 – Santé**

Les axes identifiés portent sur l'accès à l'offre de santé, l'accompagnement des territoires où la démographie des professionnels de santé est difficile, le soutien aux projets structurants et innovants permettant de renforcer la qualité de l'offre, et la montée en puissance des formations sanitaires et sociales.

463 M€ sont inscrits au CPER dont 442 M€ Etat (140,5 M€ relance et 301,5 M€ valorisés) et 21 M€ Région (crédits contractualisés).

### **4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires**

#### ***4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télémédecine***

En cohérence avec la stratégie régionale de l'ARS Pays de la Loire, la Région accompagne des projets de déploiement territorial de la télémédecine dans le cadre d'un Fonds régional « télémédecine et équipements numériques en santé ». Les projets médicaux de Télémédecine ont vocation à s'intégrer aux projets de santé des territoires. Dans cette logique, l'idée est de favoriser l'émergence de projets territoriaux, à partir de l'analyse des besoins de la population et de tous les acteurs en santé, en co-portage et co-financement avec les collectivités et les autres partenaires du territoire.

Au 31 décembre 2022, l'État engagé la totalité de son enveloppe inscrite au CPER, soit 3 M€, pour financer l'ingénierie et l'équipement des établissements et professionnels de santé. Au 31 décembre 2022, la Région, n'a rien engagé.

#### ***4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé pluriprofessionnelles***

Un des enjeux principal de l'accès aux soins est d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé. Leur regroupement au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles, d'équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient, de centres de santé pluriprofessionnel ou d'organisations innovantes, dans le cadre d'un projet commun de santé sur le territoire, en concertation étroite avec l'ARS, est un levier d'action fortement plébiscité.

Au 31 décembre 2022, 1,9 M€ ont été engagés par l'État, en complément des crédits du volet "Cohésion territoriale" mobilisés sur cet enjeu, notamment pour financer l'écriture des projets de santé, la structuration de l'équipe ou encore le soutien au démarrage. Au 31 décembre 2022, 2,3 M€ ont été engagés par la Région.

#### ***4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmiers et aides-soignants***

La nécessité d'organiser la continuité des soins et le vieillissement de la population impliquent de conforter l'offre de formation, en particulier pour les soins et l'accompagnement de proximité réalisés par les infirmiers, les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux.

Dans le cadre du plan de relance, l'État apporte son soutien aux Régions pour accompagner la création de places supplémentaires dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et d'aide-soignant (IFAS).

Au 31 décembre 2022, l'État a engagé la la totalité de sa participation, soit 8,3 M€. Pour la Région, 13,1 M€ ont été engagés.

### **4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé**

242 M€ de crédits Etat sont inscrits au titre du CPER pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé, dont 132,1 M€ de financements du Ségur de la santé et 110 M€ du Fonds de modernisation des

établissements de santé publics et privés. A titre exceptionnel, les crédits « Ségur » inscrits sur 2021-2022 couvrent la période 2021-2025, ils feront donc l'objet d'engagements les prochaines années

Au 31 décembre 2022, 48,7 M€ de crédits du "Ségur de la santé" ont été engagés, soit 37 % des crédits inscrits, pour soutenir l'investissement courant des établissements de santé (public et privé). Les opérations financées ont visé l'achat ou le remplacement de matériel et d'équipements et la réalisation de petits travaux pour améliorer les conditions de travail et l'accueil des patients dans les établissements de santé.

Par ailleurs, 31,2 M€ ont été engagés par l'État au 31 décembre 2022 dont 23,5 M€ dans le cadre du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés et 7,7 M€ pour la création du centre de cancérologie de la Sarthe. Au 31 décembre 2022, 200 k€ ont été engagés par la Région.

#### **4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes**

Au titre du CPER 2021-2027, l'État apporte un financement de 185 M€ à la construction du futur CHU. 31 M€ ont été engagés au 31 décembre 2022.

Le 21 janvier 2022, le Premier ministre Jean Castex a posé la première pierre du nouvel hôpital public qui ouvrira en 2027. Financé par l'État et le CHU, pour un coût total de 1,247 milliard d'euros, unique en France, il embarque 1436 lits et rassemble, sur un même site, soins, formation, innovation et recherche

En parallèle, l'État participe aux volets "formation" et "recherche" du projet via la création de la nouvelle Faculté de Santé et d'un nouvel institut de recherche en santé IRS 2020 (*cf. plus haut, partie 2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore*).

### **4.3 – Formation, emploi et apprentissage**

Les enjeux identifiés par l'Etat et la Région dans le cadre de la stratégie régionale s'articulent autour de 5 axes auxquels le CPER 2021-2027 s'attachera à répondre :

- Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises ;
- Enrichir l'offre des formations proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi et aux publics les plus éloignés de l'emploi ; en particulier développer des parcours « sans couture » avant, pendant et après la formation ;
- Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels

635,2 M€ sont inscrits au CPER dont 24,8 M€ contractualisés entre l'État (11,6 M€) et la Région (13,2 M€) pour accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers. Par ailleurs, la Région valorise 189 M€ pour soutenir le développement de l'apprentissage. Enfin, l'État et la Région valorisent 377,5 M€ dont 171,5 M€ État et 206 M€ Région, pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences, auxquels s'ajoutent 32,7 M€ de crédits relance État pour financer les formations supplémentaires du plan #1 jeune 1 solution.

#### **4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers**

##### **4.3.1.1 – CARIF-OREF / ORCI**

12,7 M€ sont contractualisés entre l'Etat (11,6 M€) et la Région (13,2 M€) pour soutenir les Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif), les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref) ainsi que l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles (ORCI) portés par l'État et la Région.

En 2022, l'ORCI a permis la meilleure connaissance des métiers industriels et des besoins en recrutement des entreprises par le renouvellement de l'enquête sur les besoins en recrutement des entreprises de l'Inter-industrie, la réalisation d'un panorama emploi-formation de l'Inter-Industrie des Pays de la Loire et la coanimation des groupes de travail dédiés au dialogue et contrat d'objectifs sectoriel « Inter-Industrie »

Au 31 décembre 2022, l'État et la Région ont engagé 6,27 M€ (dont 1,47 M€ Etat et 4,8 M€ Région), soit 49,4 % des crédits inscrits.

#### **Evaluation du PACTE par le CARIF -OREF**

A la demande de sa gouvernance Etat/Région, le GIP CARIF-OREF réalise des études sur les impacts de la formation suivie et les parcours professionnels. Au-delà du rendement même de la formation, ces études permettent d'identifier les facteurs déterminants dans l'insertion professionnelle.

Ainsi, les évaluations quantitatives menées par le CARIF-OREF permettent de disposer d'éléments d'éclairage sur les trajectoires professionnelles de différents publics : sortants de formations sanitaires et sociales, diplômés du sport et de l'animation, apprentis et demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle.

Depuis la mise en œuvre en 2019 du Plan d'investissement dans les compétences, les travaux réalisés par

le GIP CARIFOREF concernant les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle, ont pour périmètre d'étude l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle. Ainsi, spécifiquement en Pays de la Loire, toutes les formations financées par la Région, Pôle Emploi et l'Etat (dans le cadre du PACTE régional d'investissement dans les compétences) font l'objet d'une évaluation six mois et douze mois après la sortie de formation des stagiaires.

Pour ce faire, le CARIF collecte les données auprès des formés (par enquête téléphonique), traite et analyse statistiquement ces données, rédige des livrables qui font l'objet de larges communications.

En 2021 et 2022, quatre rapports d'étude ont été publiés, portant sur l'analyse de l'effet de la formation sur les stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation en 2019 et 2020. Ils proposent une analyse comparative des publics (PIC/non PIC) et une territorialisation des indicateurs d'insertion. Ces publications sont accompagnées de présentations aux instances de pilotage du PACTE et aux différents acteurs (webinaires à destination des organismes de formation et du service public de l'emploi).

Au titre du CPER, le CARIF est financé annuellement par l'Etat à hauteur de 684 000 € par l'Etat et par la Région à hauteur de 490 000€.

#### **4.3.1.2 – ARACT**

2,968 M€ sont contractualisés entre l'Etat et la Région pour financer l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

Les actions portées par l'ARACT s'articulent autour de 4 axes principaux :

- L'intégration, la diversité professionnelle et le maintien en emploi
- Les relations au travail, le management, le dialogue social et professionnel
- La transformation des entreprises et la qualité de vie au travail (QVT)
- La promotion des conditions de travail et le renforcement des partenariats

Au 31 décembre 2022, l'Etat et la Région ont engagé 0,847 M€ (dont 0,548 M€ Etat et 0,299 M€ Région), soit 28,6 % des crédits inscrits.

#### **4.3.1.3 – GPEC / EDEC**

9,159 M€ sont contractualisés entre l'Etat et la Région pour accompagner les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'Engagement de Développement des Compétences (EDEC).

En 2022, les actions portées particulièrement par les OPCO (opérateurs de compétences) ont été poursuivies notamment en cofinancement d'actions de formation des salariés de bas niveau de qualification afin de renforcer la sécurisation de leur emploi par l'adaptation de leurs compétences. Sur ce champ, les conventions financières sont pluriannuelles. C'est le cas pour les conventions avec CONSTRUCTYS et OPCommerce.

Parallèlement, en 2022 a été mise en œuvre une convention financière avec l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) pour le cofinancement d'actions de formation visant à préserver, développer les compétences et favoriser les mobilités professionnelles au sein de l'ESS.

Par ailleurs, en 2021 et 2022, l'Etat et Région ont soutenu des partenaires (U2P, CERC, ADN Ouest, ATLAS, ANFA, AFT+OPTL, ANEFA via Ocapiat, CPME) pour des activités de gestion prévisionnelle et d'emploi des compétences ou de soutien aux plans de développement des compétences de PME en vue de faire bénéficier

de formations certifiantes leurs salariés.

Au 31 décembre 2022, l'Etat et la Région ont engagé 1,890 M€ (dont 0,678 M€ Etat et 1,212 M€ Région), soit 20,6% des crédits inscrits.

#### **4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage**

L'Etat et la Région, avec les partenaires réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation (CREFOP), sont mobilisés afin de soutenir le développement d'une offre de formation en apprentissage de qualité en lien avec les territoires et leurs besoins.

La Région mobilise une enveloppe de 189 M€ de crédits valorisés à l'appui du développement de l'apprentissage dans le cadre des crédits délégués par l'Etat à la Région suite à la réforme de l'apprentissage et de l'alternance.

Ainsi la Région a contribué au financement des Centres de formation des apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle a identifiés le justifient avec 7 025 abondements des coûts de contrats d'apprentissage en 2022.

La Région a par ailleurs attribué des aides aux travaux et équipements des CFA pour améliorer les conditions de formation des jeunes et l'attractivité des formations répondant aux besoins des entreprises. Elle a ainsi soutenu de nombreux projets qui ont été livrés en 2022 : URMA Laval, URMA Ste-Luce/Loire, Pôle formation UIMM à Angers, CFA La Joliverie à St-Sébastien/Loire, CESI à St Nazaire, Lycée-CFA Nature à La Roche/Yon, CFA Nantes Terre Atlantique à St-Herblain et à Nozay.

Au 31 décembre 2022, la Région a engagé 40,6 M€, soit 21,5% des crédits inscrits au CPER.

#### **4.3.3 - Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences**

410,3 M€ sont inscrits au CPER pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, sur les années 2021 et 2022, dont 204,2M€ de crédits Etat (32,7 M€ relance et 171,5 M€ valorisés) et 206 M€ de crédits valorisés Région.

L'année 2022 a permis la programmation de 30 585 places de formation et la réalisation de 23 623 entrées effectives en formation, soit 77 % de l'objectif annuel. Cette réalisation partielle s'explique notamment par la situation conjoncturelle de l'emploi en Pays de la Loire qui conduit les demandeurs d'emploi à prioriser l'emploi direct plutôt que la formation. Le taux de réalisation s'avère cependant supérieur à 2021 (68 %).

Deux appels à projets ont été lancés dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences pour accompagner la transformation systémique de l'appareil de formation et les organismes de formation dans l'évolution de leurs modèles pédagogiques et économiques :

- L'appel à projets "Innovation pédagogique" a permis d'accompagner onze projets expérimentaux à hauteur de 1 M€ en 2021 ;
- L'appel à projets "Conseil, innovation, transformation" a soutenu soixante-neuf organismes de formation, instituts de formation sanitaire et sociale et centres de formation des apprentis à hauteur de 1,7 M€ en 2022. Il sera reconduit pour un montant de 1,2 M€ en 2023.

Au 31 décembre 2022, l'Etat et la Région ont engagé 389,1 M€ (dont 183,1 M€ Etat, avec 17,5 M€ au titre du Plan de réduction des tensions de recrutement en 2022, et 206 M€ Région), soit 94,8% des crédits inscrits. A noter que la totalité des crédits inscrits par la Région (206 M€) ont été engagés dès 2022 et la totalité des crédits relance inscrits par l'Etat ont été engagés dès 2021 (32,725 M€).



## **4.4 – Culture**

Le CPER 2021-2027 rappelle l'importance attachée par l'État et la Région au développement des politiques culturelles. Il s'attache à préserver et à valoriser le patrimoine historique, à soutenir la création et la diffusion artistiques, à proposer des formations supérieures de haut niveau aux métiers de la création ainsi qu'à renforcer l'aménagement culturel du territoire et la diversification des publics.

80,3 M€ sont inscrits au CPER dont 45 M€ contractualisés entre l'État (22,5 M€) et la Région (22,5 M€) avec les priorités suivantes :

- Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire
- Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs
- Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

Sur la base de ces orientations et des critères de priorisation, et suite aux concertations engagées avec l'ensemble des parties prenantes, l'avenant au CPER dédié à la culture et à la valorisation du patrimoine a été signé le 31 août 2022 afin de soutenir vingt opérations emblématiques en Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'Etat mobilise 17,8 M€ au titre de la relance.

### **4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire**

La rénovation de l'Abbaye de Blanche Couronne a fait l'objet d'une subvention de l'Etat à hauteur de 254 940 € en 2022. Les travaux se poursuivent sur la base de l'autorisation de travaux délivrée en 2018. Le Conseil départemental de la Loire Atlantique poursuit ses acquisitions foncières (bâties ou non bâties) et travaille à la définition d'un projet culturel pour faire de ce site un des points fort dans le département, en lien avec ses politiques publiques (non-imperméabilisation des sols, circulations douces).

Le projet de restauration de la Collégiale Saint-Aubin, des remparts et de la porte Saint Michel à Guérande a fait l'objet en 2022 d'une demande d'autorisation de travaux, attendue pour mars 2023, concernant une 7<sup>e</sup> tranche de travaux portant sur les remparts et estimée à 600 000 €.

S'agissant de la restauration de l'Abbaye de Cunault, le phasage de l'opération est à revoir par la commune afin de se conformer au montant global prévu au CPER.

Le programme des travaux du CPER 21-27 à l'Abbaye Royale de Fontevraud reste à finaliser sur la base de diagnostics réalisés depuis 2018 portant sur la fin de l'Adap (Agenda d'Accessibilité Programmée), le noviciat, le logis des hôtes et le logis de l'abbesse. Le comité de pilotage s'est réuni pour lancer ces travaux.

Le programme de la restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes est établi et le concours de maîtrise d'œuvre est prévu pour juin 2023.

Concernant enfin le Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix, le jury du concours pour la maîtrise d'œuvre se tiendra en mars 2023.

Au titre des crédits relance Etat, 15,8 M€ ont été programmés au 31 décembre 2022 soit la totalité des crédits inscrits dont 8 M€ pour la restauration des monuments historiques, 5,8 M€ au titre du plan cathédrale et 2 M€ pour les équipements patrimoniaux (musées, archives..).

### **4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs**

Le projet de construction destiné à installer l'Institut technologique européen des métiers de la musique

(ITEMM) au sein d'un campus commun avec d'autres composantes d'un pôle de recherche et d'expertise sur le son, sera précisé par la Ville du Mans en 2023.

#### **4.4.3 - Soutenir la création artistique et l'accès à la culture**

La construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge à Angers (Le Chabada) a fait l'objet d'un concours d'architecture lancé début 2022. À la suite d'un premier jury, réuni en mars, qui a donné lieu à la présélection de quatre finalistes, c'est le projet du cabinet Hérault-Arnod qui a finalement été retenu, en juin. Ce cabinet, situé en Seine-Saint-Denis, a déjà signé, en Pays de la Loire, l'Espace Mayenne à Laval. Les esquisses ont été présentées par la Ville en conseil municipal en juillet.

Concernant la réhabilitation du Théâtre Universitaire à Nantes, une étude de programmation a été engagée par Nantes Université à la fin 2022. Elle devrait aboutir début 2023 afin d'ouvrir la phase d'élaboration du marché de conception/réalisation.

La réhabilitation de la chapelle du Geneteil à Château-Gontier, où se trouve le Centre d'art contemporain d'intérêt national du Carré, doit faire l'objet d'une étude de programmation en 2023, sur la base du projet artistique et culturel que la maîtrise d'usage a élaboré à cette fin en 2022.

Au titre des crédits relance Etat, 1,76 M€ ont été programmés au 31 décembre 2022 pour soutenir la création artistique et l'accès à la culture, soit la totalité des crédits inscrits; et la Région a engagé 300 k€ au titre des crédits contractualisés.

#### **Relocalisation et extension du Cinéma Le Concorde à La Roche sur Yon (85)**

La municipalité de la Ville de La Roche sur Yon a amorcé depuis 2015 la mutation du centre-ville avec un programme d'investissement ambitieux en faveur de la redynamisation et l'attractivité du cœur de ville. La Ville dispose déjà d'une offre d'équipements culturels de qualité et de rayonnement régional : scène nationale du Grand R, théâtre municipal, conservatoire, scène de musique actuelle...

Pour mieux identifier cette présence de la culture au cœur de la ville, la municipalité souhaite l'implantation de nouveaux équipements vecteurs de développement touristique et économique. Aux côtés du nouveau musée et de la nouvelle SMAC est prévu le transfert et l'extension du Cinéma Le Concorde au sein du « Carré Napoléon ». Ce nouvel ensemble se situera dans l'hypercentre de La Roche sur Yon et à proximité immédiate de la place Napoléon.

Le projet poursuit cinq objectifs majeurs :

- Développer une offre élargie de films art et essai et assurer une exposition optimale des films dans la durée,
- Amplifier les actions en faveur de l'éducation artistique au cinéma dans le cadre scolaire et hors temps scolaire,
- Doter la ville d'un équipement cinématographique de nouvelle génération conforme à sa taille de plus de 50 000 habitants,
- Contribuer à la revalorisation du cœur de ville en favorisant les rencontres et en étant complémentaires aux autres équipements,
- Offrir une meilleure visibilité du Festival international du Film de La Roche sur Yon.

La livraison de la coque par le promoteur est prévue au second trimestre 2022. Après un an de travaux, l'ouverture au public est prévue courant 2023.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de La Roche sur Yon.

Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027 à hauteur de 6,8 M€ dont 0,868 M€ de l'Etat (hors CPER), 0,300 M€ de la Région, 0,350 M€ du Centre national du Cinéma, 0,822 M€ du Département de la Vendée, 1 M€ de la communauté d'agglomération et 3,6 M€ de reste à charge pour la commune.

Au 31 décembre 2022, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation prévue au CPER, soit 0,868 M€ de l'État et 0,300 M€ de la Région.



Vue générale du site et emplacement du nouveau cinéma (Maquette) ©Groupe Giboire/ARS Spectrum

## **4.5 – Egalité entre les femmes et les hommes**

6 M€ sont inscrits à parité État et la Région pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire. Ils s'accordent pour mettre conjointement en place des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité professionnelle.

### **4.5.1 - Lutte contre les violences faites aux femmes**

En 2022, l'État a cofinancé, vingt-six actions régionales dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, pour un montant total de 0,663 M€

En particulier, le soutien au Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales dans la région Pays de la Loire a été renforcé pour favoriser son implantation et son déploiement. 0,241 M€ ont été mobilisés par l'État en 2022, soit une augmentation de 35,2 % par rapport à 2021.

Ce dispositif, porté par le groupement solidaire PACT (Parcours des auteurs et coordination territoriale), a été cofondé par les associations suivantes :

- ADAES 44 (Loire Atlantique) qui assure la coordination du dispositif
- Médiations 49 (Maine et Loire)
- Les 2 Rives (Mayenne)
- SAAJ 72 et CAAAV 72 (Sarthe)
- AREAMS (Vendée)

En 2022, la Région a cofinancé vingt-sept actions dans le cadre de la lutte contre l'isolement et les violences faites aux femmes. Le montant total alloué par la Région s'élève à 0,861 M€.

Parmi les projets structurants, la Région cofinance le maillage territorial de la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Famille (FR-CIDFF) ainsi que l'ensemble des CIDFF de la Région pour la mise en place de permanences juridiques pour les femmes victimes de violences. La lutte contre les violences étant également un travail de prévention, la Région cofinance un projet inter-associatif porté par l'URSF, le Planning Familial et la FRCIDFF, afin de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes.

### **4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

En 2022, six actions en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers ont été financées pour un montant total de 16 800 €, parmi lesquelles notamment un programme de développement de l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural : « Les Créatrices Audacieuses » et un prix jeune égalité dans le cadre de l'action JUMPINTECH Digital Summer - Pays-de-la-Loire portée par l'association BECOMTECH.

En 2022, la Région a soutenu cinq projets à hauteur de 38 100 € en faveur de la mixité des métiers. Ces projets concernent aussi bien le développement de l'entrepreneuriat des femmes que la sensibilisation à la mixité de manière générale et dans des secteurs en particulier.

**Au 31 décembre 2022, 34,3% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (2,177 M€ dont 1,188 M€ Etat et 0,989 M€ Région)**

## Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et prise en charge des auteurs

Les violences faites aux femmes représentent un sujet complexe dont l'approche doit être interdisciplinaire et inter-partenaire. Si l'accompagnement des femmes victimes est une priorité, la prise en charge des auteurs de violences est également essentielle, notamment pour permettre la protection des femmes victimes de violences, éviter la récurrence des auteurs de violences et favoriser leur réinsertion. Afin de répondre efficacement à cette problématique, l'État et la Région soutiennent conjointement des projets d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de prise en charge des auteurs de violences :



### **Projet de maillage territorial pour un meilleur soutien aux femmes victimes de violences**

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération Nationale des CIDFF est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès au droit, à l'emploi et à l'éducation pour les femmes et les familles, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La FNCIDFF compte aujourd'hui 98 associations locales.

Chaque département de la région Pays de la Loire possède un CIDFF. Constituées d'équipes pluridisciplinaires (juriste, conseiller à l'emploi, travailleur social...), ils mettent en place notamment des permanences gratuites et en partenariat avec les associations et institutions locales.

Les territoires ruraux sont tout autant touchés par les violences faites aux femmes, c'est pourquoi la Région a impulsé en 2018, en partenariat avec les CIDFF, un projet de maillage territorial afin de permettre un meilleur accès aux droits au plus grand nombre de Ligériennes victimes de violences. Depuis 2018, de nouvelles permanences ont été ouvertes dans trois territoires de la Sarthe, en Vendée, en Mayenne, en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique, notamment à Brûlon, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Villaines-la-Juhel et Machecoul.

En 2022, l'ensemble des CIDFF des Pays de la Loire, sur le volet du maillage territorial relatif à l'accompagnement des femmes victimes de violence, ont été soutenus par l'Etat et la Région à hauteur de 0,517 M€ dont 0,346 M€ Etat et 0,171 M€ Région.



### **Création et déploiement du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales**

Dans le cadre des mesures issues du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, le gouvernement a mis en place un dispositif de prise en charge des auteurs de violences conjugales : le CPCA (centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales). Au-delà des peines encourues/prononcées, il s'agit aussi de prendre en charge les auteurs de violences sur le plan psychologique, sanitaire et/ou social. C'est dans ce cadre que la région Pays-de-la-Loire s'est doté d'un CPCA depuis juin 2021 dont la coordination est assurée par l'ADAES 44. Le CPCA Pays de la Loire se décline en antennes départementales en fonction des actions existantes, besoins repérés, des ressources et partenariats développés.

En Pays de la Loire, l'accompagnement des auteurs de violences s'effectue en concertation et dans une logique interinstitutionnelle et pluridisciplinaire. Les actions portent sur une approche territoriale partenariale afin de favoriser et de répondre aux objectifs suivants :

- une prise en charge globale articulée autour de modules d'actions en fonction de la situation des auteurs, au plus près de leur lieu de vie habituel (réponses de proximité) ;
- une dynamique régionale d'animation de réseau afin de centraliser et remonter les données régionales, coordonner les actions, favoriser les bonnes pratiques, mutualiser des moyens.

En 2022, l'État et la Région ont soutenu le CPCA à hauteur de 0,251 M€ dont 0,241 M€ Etat et 10 000€ Région.

## **4.6 – Sport**

10 M€ sont inscrits au CPER, à parité Etat / Région pour financer des projets structurants de rénovation ou de création d'équipements sportifs en cohérence avec le Projet sportif territorial (PST). Une attention particulière est portée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

En 2022, conformément aux orientations du CPER, cinq équipements structurants cofinancés par l'État et la Région ont été retenus :

- Construction d'une salle de sports de raquettes sur la commune de Rouan (44)
- Réhabilitation, reconstruction et extension de la salle de sport d'Erdre en Anjou, sur la commune déléguée de la Pouëze (49)
- Rénovation et extension de la salle de sports de la Copechagnière (85)
- Reconstruction d'une piscine de plein air sur la commune de Guenrouët (44)
- Réhabilitation et agrandissement du gymnase Jacques Anquetil à Savigné l'Evêque (72)

Des échanges sont en cours pour cibler quelques grands équipements prévus d'ici la fin du CPER et prévoir un co-financement Etat/Région avec une consolidation des opérations année après année et un objectif d'équilibre entre les territoires. Ce choix sera également concerté dans le cadre des travaux de la conférence régionale du sport dont une des actions vise à actualiser le schéma régional des équipements sportifs, lui-même inclus dans le Projet Sportif Territorial.

**Au 31 décembre 2022, 37,7% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (3,765 M€ dont 2,265 M€ Etat et 1,500 M€ Région)**

### **Reconstruction d'une piscine de plein-air à Guenrouët (44)**

Le dynamisme du territoire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas-des-Bois entraîne une augmentation constante des besoins de tous les publics (scolaires, école de natation, clubs de natation). Aussi, malgré une exploitation optimisée de la piscine de la Hirtais, celle-ci arrive à saturation et rencontre de réelles difficultés pour répondre à la demande actuelle et à venir.

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau (44) ont ainsi souhaité reconstruire une nouvelle piscine de plein air sur la commune de Guenrouët. Ce nouvel équipement structurant qui sera ouvert au moins 9 mois dans l'année, permettra de répondre à une demande en constante augmentation par rapport aux activités aquatiques, en complément de la piscine couverte de la Hirtais à

Sainte Anne sur Brivet. L'ouverture eu lieu le 10 mai 2023.

Cette opération représente un coût total de 3 M€ dont 0,490 M€ de l'État (ANS), 1,01 M€ de la Région, 0,600 M€ du CD44 et 0,975M€ de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2022, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation sur ce projet.



La nouvelle piscine de Guenrouët – Crédits photos : Rémi Valais Production

\* \* \*

## **ANNEXES**

Annexe 1 – Suivi des crédits contractualisés Etat-Région

Annexe 2 – Suivi des opérations du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation

Annexe 3 – Suivi des crédits valorisés

Annexe 1 – Tableau détaillé de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits contractualisés au 31 décembre 2022

	Crédits contractualisés 2021-2027															
	ETAT							REGION								
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/inscrits		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/inscrits
<b>TOTAL GENERAL (en €)</b>	<b>489 537 415</b>	<b>213 420 453</b>	<b>44%</b>	<b>164 126 676</b>	<b>34%</b>	<b>92 405 676</b>	<b>56%</b>	<b>19%</b>	<b>556 862 000</b>	<b>146 173 321</b>	<b>26%</b>	<b>109 320 088</b>	<b>20%</b>	<b>40 545 186</b>	<b>37%</b>	<b>7,3%</b>
<b>1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale</b> cf Accord de relance Etat-Région																
<b>2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement</b>	<b>210 280 000</b>	<b>52 851 247</b>	<b>25%</b>	<b>50 878 982</b>	<b>24%</b>	<b>26 060 046</b>	<b>51%</b>	<b>12%</b>	<b>265 330 000</b>	<b>99 199 883</b>	<b>37%</b>	<b>62 558 163</b>	<b>24%</b>	<b>16 304 153</b>	<b>26%</b>	<b>6,1%</b>
<b>2.1-Transition écologique</b>	<b>115 045 000</b>	<b>34 421 740</b>	<b>30%</b>	<b>32 561 490</b>	<b>28%</b>	<b>13 688 133</b>	<b>42%</b>	<b>12%</b>	<b>140 000 000</b>	<b>46 080 687</b>	<b>33%</b>	<b>33 047 433</b>	<b>24%</b>	<b>11 947 967</b>	<b>36%</b>	<b>8,5%</b>
2.1.1 - Gestion des ressources en eau	70 000 000	21 000 000	30%	20 196 950	29%	9 550 500	47%	14%	60 000 000	17 150 554	29%	4 117 300	7%	1 135 393	28%	1,9%
2.1.2 – Prévention des risques naturels	3 700 000	1 057 200	29%	0	0%	0	0%	0%	7 000 000	2 973 905	42%	2 973 905	42%	370 530	12%	5,3%
2.1.3 – Protection de la biodiversité	7 370 000	2 667 577	36%	2 667 577	36%	2 552 734	96%	35%	21 000 000	9 650 512	46%	9 650 512	46%	6 167 271	64%	29,4%
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics									24 000 000	9 765 009	41%	9 765 009	41%	2 000 594	20%	8,3%
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables	22 000 000	6 299 966	29%	6 299 966	29%	793 325	13%	3,6%	20 000 000	3 921 607	20%	3 921 607	20%	1 558 398	40%	7,8%
2.1.6 – Economie circulaire	11 975 000	3 396 997	28%	3 396 997	28%	791 574	23%	6,6%	8 000 000	2 619 100	33%	2 619 100	33%	715 780	27%	8,9%
<b>2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>91 275 000</b>	<b>16 927 527</b>	<b>19%</b>	<b>16 815 512</b>	<b>18%</b>	<b>10 869 933</b>	<b>65%</b>	<b>12%</b>	<b>118 830 000</b>	<b>51 230 200</b>	<b>43%</b>	<b>27 621 734</b>	<b>23%</b>	<b>3 507 423</b>	<b>13%</b>	<b>3,0%</b>
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergétique	75 325 000	12 524 000	17%	12 501 823	17%	6 885 044	55%	9%	102 052 000	43 666 000	43%	20 057 534	20%	2 167 423	11%	2,1%
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractifs pour les écosystèmes régionaux d'innovation	15 950 000	4 403 527	28%	4 313 689	27%	3 984 889	92%	25%	16 778 000	7 564 200	45%	7 564 200	45%	1 340 000	18%	8,0%
<b>2.3 – Transition productive</b>	<b>3 960 000</b>	<b>1 501 980</b>	<b>38%</b>	<b>1 501 980</b>	<b>38%</b>	<b>1 501 980</b>	<b>100%</b>	<b>38%</b>	<b>3 500 000</b>	<b>890 924</b>	<b>25%</b>	<b>890 924</b>	<b>25%</b>	<b>747 178</b>	<b>84%</b>	<b>21,3%</b>
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir																
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire	3 960 000	1 501 980	38%	1 501 980	38%	1 501 980	100%	37,9%	3 500 000	890 924	25%	890 924	25%	747 178	84%	21,3%
<b>2.4 – Transition numérique</b>									<b>3 000 000</b>	<b>998 072</b>	<b>33%</b>	<b>998 072</b>	<b>33%</b>	<b>101 585</b>	<b>10%</b>	<b>3,4%</b>
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire									3 000 000	998 072	33%	998 072	33%	101 585	10%	3,4%
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance																
<b>3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain</b>	<b>60 480 000</b>	<b>54 549 914</b>	<b>90%</b>	<b>52 716 557</b>	<b>87%</b>	<b>42 934 924</b>	<b>81%</b>	<b>71%</b>	<b>16 830 000</b>	<b>9 284 585</b>	<b>55%</b>	<b>9 273 191</b>	<b>55%</b>	<b>1 779 561</b>	<b>19%</b>	<b>10,6%</b>
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	45 299 914	90%	45 299 914	90%	40 344 577	89%	80%	8 300 000	4 887 585	59%	4 887 585	59%	1 104 675	23%	13,3%
3.2 - Opérations routières	6 050 000	6 000 000	99%	4 198 143	69%	2 463 075	59%	41%	1 980 000	1 972 000	100%	1 972 000	100%	611 250	31%	30,9%
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (hors relance)	2 930 000	2 900 000	99%	2 868 500	98%	0	0%	0%	6 000 000	2 350 000	39%	2 350 000	39%	0	0%	0,0%
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	350 000	32%	350 000	32%	127 272	36%	12%	550 000	75 000	14%	63 636	12%	63 636	100%	11,6%
<b>4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires</b>	<b>218 777 415</b>	<b>106 019 292</b>	<b>48%</b>	<b>60 531 137</b>	<b>28%</b>	<b>23 410 706</b>	<b>39%</b>	<b>11%</b>	<b>274 702 000</b>	<b>37 688 853</b>	<b>14%</b>	<b>37 488 734</b>	<b>14%</b>	<b>22 461 472</b>	<b>60%</b>	<b>8,2%</b>
<b>4.1 – Cohésion territoriale</b>	<b>176 623 415</b>	<b>99 555 072</b>	<b>56%</b>	<b>54 126 917</b>	<b>31%</b>	<b>19 650 255</b>	<b>36%</b>	<b>11%</b>	<b>210 000 000</b>	<b>12 969 612</b>	<b>6%</b>	<b>12 876 917</b>	<b>6%</b>	<b>4 650 487</b>	<b>36%</b>	<b>2,2%</b>
4.1.1 -Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées	174 123 415	97 055 072	56%	51 626 917	30%	18 400 255	36%	11%								
4.1.2 – Résorption des friches	2 500 000	2 500 000	100%	2 500 000	100%	1 250 000	50%	50%								
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire																
<b>4.2 – Santé</b>									<b>21 000 000</b>	<b>15 615 725</b>	<b>74%</b>	<b>15 615 725</b>	<b>74%</b>	<b>13 899 699</b>	<b>89%</b>	<b>66,2%</b>
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires										15 415 725		15 415 725		13 879 748		
4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé										200 000		200 000		19 951		
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes																
<b>4.3 – Formation, emploi et apprentissage</b>	<b>11 623 000</b>	<b>2 696 695</b>	<b>23%</b>	<b>2 696 695</b>	<b>23%</b>	<b>2 572 867</b>	<b>95%</b>	<b>22%</b>	<b>13 202 000</b>	<b>6 314 188</b>	<b>48%</b>	<b>6 314 188</b>	<b>48%</b>	<b>2 219 340</b>	<b>35%</b>	<b>16,8%</b>
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers	11 623 000	2 696 695	23%	2 696 695	23%	2 572 867	95%	22%	13 202 000	6 314 188	48%	6 314 188	48%	2 219 340	35%	16,8%
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage																
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences																
<b>4.4 – Culture</b>	<b>22 500 000</b>	<b>314 941</b>	<b>1%</b>	<b>254 941</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>22 500 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1%</b>	<b>300 000</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0%</b>
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	14 500 000	314 941	2%	254 941	2%	0	0%	0%	15 060 000	0	0%	0	0%	0	0%	0,0%
4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs	4 000 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	1 000 000	0	0%	0	0%	0	0%	0,0%
4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture	4 000 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	1 800 000	300 000	17%	300 000	17%	0	0%	0,0%
<b>4.5 – Egalité femme/homme</b>	<b>3 031 000</b>	<b>1 187 584</b>	<b>39%</b>	<b>1 187 584</b>	<b>39%</b>	<b>1 187 584</b>	<b>100%</b>	<b>39%</b>	<b>3 000 000</b>	<b>988 900</b>	<b>33%</b>	<b>881 476</b>	<b>29%</b>	<b>487 204</b>	<b>55%</b>	<b>16,2%</b>
<b>4.6 – Sport</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 265 000</b>	<b>45%</b>	<b>2 265 000</b>	<b>45%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 500 428</b>	<b>30%</b>	<b>1 500 428</b>	<b>30%</b>	<b>1 204 742</b>	<b>80%</b>	<b>24,1%</b>

Annexe 2 - Tableau de suivi financier du volet ESRI au 31 décembre 2022

VOLET	DOMAINE	Opération	Crédits inscrits			ETAT							REGION							
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté			
						Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	% / eng.	%crédits inscrits	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	% / eng.	%crédits inscrits	
VOLER IMMOBILIER		ACO – Amélioration performances énergétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2 800 000	0	1 400 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		ECN – Campus ECN - rénovation du bâtiment B (report CPER 2015-2020)	2 500 000	875 000	875 000	200 000	22,9%	200 000	22,9%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		ENSAM Angers -Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus	14 000 000	4 000 000	5 000 000	200 000	5,0%	200 000	5,0%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		IMT – Campus du futur	1 979 000	1 239 000	235 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		IMT – Rénovation des bâtiments d'hébergement étudiant	2 030 000	2 030 000	0	260 000	12,8%	250 926	12,4%	246 579	98%	12,1%	0		0		0		0	
		IMT – Rénovation des bâtiments	2 100 000	1 800 000	300 000	57 000	3,2%	43 897	2,4%	19 822	45%	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		LM -Ensim - rénovation énergétique	13 240 000	2 750 000	5 040 000	200 000	7,3%	200 000	7,3%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		LM -Etudes pour campus durable	400 000	200 000	100 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	100 000	100,0%	100 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
		LM -UFR Sciences - construction bâtiment Licences	12 950 000	1 000 000	7 000 000	200 000	20,0%	200 000	20,0%	100 000	50%	10,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		ONIRIS – Aménagement du Pôle agro-alimentaire (Géraudière)	750 000	300 000	150 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		ONIRIS – FARMWEST - Lit ouestere (Farm Animal Resource Center for Welfare Education, Science & Technology)	8 000 000	1 625 000	2 500 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UA -BU Belle-Belle - rénovation fonctionnelle	9 800 000	5 400 000	3 975 000	200 000	3,7%	200 000	3,7%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UA -Polytech Angers - restructuration avec extension	8 900 000	1 500 000	5 000 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	850 000	57%	56,7%	5 000 000	100,0%	5 000 000	100,0%	92 970	1,9%	1,9%	
		UA -UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%	625 000	100,0%	625 000	100,0%	312 500	50,0%	50,0%	
		UA -UFR LLSH - restructuration 2ème tranche	6 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UA -UFR Santé - restructuration et rénovation énergétique (G04)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UA -UFR Sciences - rénovation énergétique	8 000 000	3 000 000	900 000	200 000	6,7%	200 000	6,7%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UM -Campus de Laval - construction d'une maison de l'étudiant et extension droit	9 400 000	1 000 000	2 800 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	400 000	40%	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UGE- Campus de Bougenais - étude et première tranche de rénovation	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	200 000	20%	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UN -BU Lettres - rénovation énergétique	4 500 000	1 000 000	1 700 000	200 000	20,0%	200 000	20,0%	100 000	50%	10,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UN -Campus La Roche sur Yon - construction d'une salle Omnisport	3 000 000	500 000	1 000 000	200 000	40,0%	200 000	40,0%	100 000	50%	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UN -IUT Joffre (report CPER 2015-2020)	8 000 000	3 000 000	2 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	1 325 000	66,3%	1 325 000	66,3%	0	0,0%	0	0,0%
		UN -UFR STAPS - rénovation et extension	8 000 000	3 000 000	2 000 000	200 000	6,7%	200 000	6,7%	100 000	50%	3,3%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UN – Campus Heinlex - étude de regroupement des surfaces de recherche	250 000	50 000	100 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	100 000	100,0%	100 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
		UN – Centre Universitaire Départemental - étude et première tranche de rénovation	5 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		UN – INSPÉ Nantes - extension et rénovation du bâtiment Launay-Violette	2 000 000	2 000 000	0	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0		0		0		0	
		UN -ISITEM Polytech - rénovation des toitures	4 000 000	950 000	2 000 000	200 000	21,1%	200 000	21,1%	100 000	50%	10,5%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		CROUS - Campus Heinlex - construction d'un restaurant universitaire	9 875 000	2 525 000	2 675 000	478 000	18,9%	478 000	18,9%	478 000	100%	18,9%	2 675 000	100,0%	2 675 000	100,0%	1 337 500	50,0%	50,0%	
	CROUS -Nouvelle faculté de Santé - construction d'un restaurant universitaire	13 500 000	4 500 000	4 500 000	454 000	10,1%	454 000	10,1%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%	
	CROUS -Reconstruction du restaurant universitaire de Vaurouzé	9 500 000	2 400 000	1 200 000	200 000	8,3%	200 000	8,3%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%	
<b>Sous-total Volet IMMOBILIER</b>			<b>178 474 000</b>	<b>52 144 000</b>	<b>57 700 000</b>	<b>8 449 000</b>	<b>16,2%</b>	<b>8 426 823</b>	<b>16,2%</b>	<b>4 194 401</b>	<b>49,8%</b>	<b>8,0%</b>	<b>9 825 000</b>	<b>17,0%</b>	<b>9 825 000</b>	<b>17,0%</b>	<b>1 742 970</b>	<b>101,9%</b>	<b>3,0%</b>	
IMMOBILIER RECHERCHE		ECN -NEMO 2 - extension bassin d'essai	6 000 000	1 100 000	1 850 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		ECN -GENIUS - construction d'une plateforme d'essais de Gestion Intelligente des EnR pour véhicules électriques	1 000 000		350 000	0		0		0			350 000	100,0%	350 000	100,0%	74 000	21,1%	21,1%	
		INRAé Nantes – Réhabilitation du Campus de l'Alimentation (Horizon 2030)	2 650 000	0	512 500	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
		OniRIS – Extension/aménagement du LABERCA (Laboratoire d'Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments)	3 000 000	425 000	413 000	425 000	100,0%	425 000	100,0%	123 209	29%	29,0%	413 000	100,0%	413 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
		IFREMER – Projet immobilier SEEMER (Santé Environnementale des Eco-systèmes marins)	14 000 000	0	3 250 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%
	INRAé Angers – Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1 460 000	0	365 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%	
<b>Sous-total IMMOBILIER RECHERCHE</b>			<b>28 110 000</b>	<b>1 525 000</b>	<b>6 740 500</b>	<b>425 000</b>	<b>27,9%</b>	<b>425 000</b>	<b>27,9%</b>	<b>123 209</b>	<b>29%</b>	<b>8,1%</b>	<b>763 000</b>	<b>11,3%</b>	<b>763 000</b>	<b>11,3%</b>	<b>74 000</b>	<b>224,9%</b>	<b>1,1%</b>	

VOLET	DOMAINE	Opération	Crédits inscrits			ETAT							REGION							
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté			
						Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	% / eng.	%/crédits inscrits	
NUMERIQUE		Réseaux numériques régionaux #Le Mans	987 500		99 000	0		0		0				99 000	100,0%	99 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Angers	2 461 000		257 000	0		0		0				257 000	100,0%	257 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Laval	100 950		10 000	0		0		0				10 000	100,0%	10 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #La Roche sur Yon	140 950		14 000	0		0		0				14 000	100,0%	14 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Saint-Nazaire	200 000		20 000	0		0		0				20 000	100,0%	20 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Cholet	75 000		0	0		0		0				0		0		0		
		Réseaux numériques régionaux #Saumur	35 000		0	0		0		0				0		0		0		
		<b>Total Réseaux numériques régionaux</b>	<b>4 000 400</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>				<b>400 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>400 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
		Construction d'un Data Center régional #Angers	3 000 000	900 000	1 050 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
		Construction d'un Data Center régional #Le Mans	1 500 000	450 000	525 000	450 000	100,0%	450 000	100,0%	17 434	4%	3,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Construction d'un Data Center régional #Nantes	5 500 000	1 650 000	965 000	200 000	12,1%	200 000	12,1%	100 000	50%	6,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	<b>Total Construction d'un Data center régional</b>	<b>10 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 540 000</b>	<b>650 000</b>	<b>21,7%</b>	<b>650 000</b>	<b>21,7%</b>	<b>117 434</b>	<b>18%</b>	<b>3,9%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Sous-total Volet NUMERIQUE</b>			<b>14 000 400</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 940 000</b>	<b>650 000</b>	<b>21,7%</b>	<b>650 000</b>	<b>21,7%</b>	<b>117 434</b>	<b>18%</b>	<b>3,9%</b>	<b>400 000</b>	<b>13,6%</b>	<b>400 000</b>	<b>13,6%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Sous-Total Attractivité des campus et rénover le patrimoine énérgivore</b>			<b>220 584 400</b>	<b>56 669 000</b>	<b>67 380 500</b>	<b>9 524 000</b>	<b>16,8%</b>	<b>9 501 823</b>	<b>16,8%</b>	<b>4 435 044</b>	<b>47%</b>	<b>7,8%</b>	<b>10 988 000</b>	<b>16,3%</b>	<b>10 988 000</b>	<b>16,3%</b>	<b>1 816 970</b>	<b>16,5%</b>	<b>2,7%</b>	
EQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Alimentation et bio-ressources	Soutien doctoral Agrocampus	672 000	336 000	336 000	68 671	20,4%	68 342	20,3%	68 328	100%	20,3%	134 400	40,0%	134 400	40,0%	28 800	21,4%	8,6%	
		UA – IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2 510 000	600 000	453 000	150 000	25,0%	150 000	25,0%	135 000	90%	22,5%	453 000	100,0%	453 000	100,0%	90 600	20,0%	20,0%	
		INRAé Nantes – MATEXPLOR (Exploration de matrices complexes)	4 000 000	200 000	700 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		ONIRIS – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « NEWFOODs »	1 200 000	-	240 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) - projet Continuum	2 000 000	700 000	25 000	0	0,0%	0	0,0%	158 400	0	22,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0,0%
	<b>Alimentation et bio-ressources</b>			<b>10 382 000</b>	<b>1 836 000</b>	<b>1 754 000</b>	<b>218 671</b>	<b>11,9%</b>	<b>218 342</b>	<b>11,9%</b>	<b>361 728</b>	<b>166%</b>	<b>19,7%</b>	<b>587 400</b>	<b>33,5%</b>	<b>587 400</b>	<b>33,5%</b>	<b>119 400</b>	<b>20,3%</b>	<b>6,8%</b>
	Santé et thérapies de demain	Soutien doctoral ONIRIS	768 000	384 000	384 000	192 000	50,0%	102 491	26,7%	102 491	100%	26,7%	76 800	20,0%	76 800	20,0%	19 200	25,0%	5,0%	
		UA – CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	650 000	-	170 000	0	0	0	0	0	0	0	170 000	100,0%	170 000	100,0%	34 000	20,0%	20,0%	
		UA – IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1 700 000	360 000	330 000	176 000	48,9%	176 000	48,9%	135 000	77%	37,5%	330 000	100,0%	330 000	100,0%	66 000	20,0%	20,0%	
		UA – PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2 000 000	150 000	600 000	150 000	100,0%	150 000	100,0%	0	0%	0,0%	600 000	100,0%	600 000	100,0%	120 000	20,0%	20,0%	
		UN – PHENOMICS (des -omiques à la caractérisation phénotypique)	5 050 000	1 000 000	565 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	565 000	100,0%	565 000	100,0%	113 000	20,0%	20,0%	
	<b>Santé et thérapies de demain</b>			<b>14 168 000</b>	<b>2 894 000</b>	<b>3 449 000</b>	<b>518 000</b>	<b>17,9%</b>	<b>428 491</b>	<b>14,8%</b>	<b>237 491</b>	<b>55%</b>	<b>8,2%</b>	<b>1 741 800</b>	<b>50,5%</b>	<b>1 741 800</b>	<b>50,5%</b>	<b>352 200</b>	<b>20,2%</b>	<b>10,2%</b>
	Industries du désin, de la création et SHS	Angers – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	200 500	43 000	57 500	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		Le Mans – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	138 000	43 000	95 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		Nantes – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	201 500	44 000	57 500	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
	<b>Industries du désin, de la création et SHS</b>			<b>540 000</b>	<b>130 000</b>	<b>210 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
	Industries maritimes	ECN – NEMO 2 - équipements	5 900 000	1 270 000	1 135 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		IFREMER – Lots d'équipements - projet immobilier bâtiment S – SEEMER	1 000 000	0	188 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		UGE -MENFAT (Marine Environnemental & Fatigue Testing)	3 750 000	800 000	725 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
	<b>Industries maritimes</b>			<b>10 650 000</b>	<b>2 070 000</b>	<b>2 048 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
	Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	UGE – URBAT-LAB (Laboratoire URBAIn d'observation et d'expérimentation sur les Transitions socio-environnementales)	1 400 000	300 000	270 000	225 000	75,0%	225 000	75,0%	202 500	90%	67,5%	270 000	100,0%	270 000	100,0%	54 000	20,0%	20,0%	
		UN – ECL-CONTA-CONTI (Environnement Continent & Littoral)	1 120 000	500 000	310 000	200 000	40,0%	200 000	40,0%	180 000	90%	36,0%	310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%	
		UN – ICMEA + RESIF-EPOS EVIMOB (Instrumentation Co-localisée Multi-paramètres, Expérimentation et Analyse)	1 050 000	350 000	700 000	150 428	43,0%	150 428	43,0%	135 385	90%	38,7%	700 000	100,0%	700 000	100,0%	140 000	20,0%	20,0%	
		ECN – GENIUS - équipements	1 800 000	300 000	390 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	390 000	100,0%	390 000	100,0%	74 000	19,0%	19,0%	
		IMT – SMILES (Séparation en Masse couplée à l'ionisation Laser pour des applications Environnementales et Santé)	1 950 000	350 000	310 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%	
		IMT - TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Qual'Air	1 200 000	240 000	240 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	240 000	100,0%	240 000	100,0%	48 000	20,0%	20,0%	
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « Cyc'Eautron »	850 000	0	205 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		IMT – SAMURAI (Sustainable And autonOMous gReen data center for AI)	716 000	140 000	145 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%	
		<b>Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique</b>			<b>10 086 000</b>	<b>2 180 000</b>	<b>2 570 000</b>	<b>575 428</b>	<b>26,4%</b>	<b>575 428</b>	<b>26,4%</b>	<b>517 885</b>	<b>90%</b>	<b>23,8%</b>	<b>2 220 000</b>	<b>86,4%</b>	<b>2 220 000</b>	<b>86,4%</b>	<b>440 000</b>	<b>19,8%</b>
	Technologies avancées de production et sciences des matériaux	UN – PLASSMAT (Plateforme Ligérienne d'Analyse de la Structure et de la Surface des Matériaux)	2 800 000	600 000	540 000	375 000	62,5%	375 000	62,5%	337 500	90%	56,3%	540 000	100,0%	540 000	100,0%	108 000	20,0%	20,0%	
UN – MAPE (Plateau technique distribué Matériaux-Procédés-Energie pour l'industrie du futur)		4 500 000	500 000	1 374 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%		
UA – ALMAT 1 (Angers-Le Mans Matériaux 1)		1 700 000	340 000	340 000	340 000	100,0%	340 000	100,0%	306 000	90%	90,0%	340 000	100,0%	340 000	100,0%	68 000	20,0%	20,0%		
LM – ALMAT 2 (Angers-Le Mans Matériaux 2)		4 300 000	860 000	860 000	510 000	59,3%	510 000	59,3%	459 000	90%	53,4%	860 000	100,0%	860 000	100,0%	172 000	20,0%	20,0%		
LM – ACOUPHUN 3C (Acoustique et physique des ondes)		2 000 000	-	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%		
<b>Technologies avancées de production et sciences des matériaux</b>			<b>15 300 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>3 714 000</b>	<b>1 225 000</b>	<b>53,3%</b>	<b>1 225 000</b>	<b>53,3%</b>	<b>1 102 500</b>	<b>90%</b>	<b>47,9%</b>	<b>1 740 000</b>	<b>46,8%</b>	<b>1 740 000</b>	<b>46,8%</b>	<b>348 000</b>	<b>20,0%</b>	<b>9,4%</b>	
<b>Sous-total Équipements de recherche</b>			<b>61 126 000</b>	<b>11 410 000</b>	<b>13 745 000</b>	<b>2 537 099</b>	<b>22,2%</b>	<b>2 447 261</b>	<b>21,4%</b>	<b>2 219 604</b>	<b>91%</b>	<b>19,5%</b>	<b>6 289 200</b>	<b>45,8%</b>	<b>6 289 200</b>	<b>45,8%</b>	<b>1 259 600</b>	<b>20,0%</b>	<b>9,2%</b>	

VOLET	DOMAINE	Opération	Crédits inscrits			ETAT						REGION							
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté		Programmé		Engagé		Mandaté			
						Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	%	Cumul au 31/12/2022	% / eng.	%/crédits inscrits
INNOVATION et TRANSFERT		We TWIN (Digitalisation d'une chaîne d'assemblage de cartes électroniques)	1 240 000	-	353 000	0		0		0			353 000	100,0%	353 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		CTTM (Centre de Transfert de Technologies du Mans) (LE MANS)	805 000	805 000	0	230 000	28,6%	230 000	28,6%	230 000	100%	28,6%	0		0		0		
		Centre technique électronique et IOT	525 000	525 000	0	150 000	28,6%	150 000	28,6%	150 000	100%	28,6%	0		0		0		
		CAPLAB (Capture, analyse et transfert des connaissances)	1 540 000	-	415 000	0		0		0			415 000	100,0%	415 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Le Mans	1 212 436	70 000	70 000	11 500	16,4%	11 500	16,4%	11 500	100%	16,4%	34 500	49,3%	34 500	49,3%	6 900	20,0%	9,9%
		Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Angers	1 908 208	210 000	210 000	34 500	16,4%	34 500	16,4%	34 500	100%	16,4%	105 000	50,0%	105 000	50,0%	0	0,0%	0,0%
		Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Nantes et Saint Nazaire	4 300 470	420 000	735 000	69 000	16,4%	69 000	16,4%	69 000	100%	16,4%	367 500	50,0%	367 500	50,0%	73 500	20,0%	10,0%
		Clarté (Centre conseil innovation en réalité virtuelle et augmentée) (LAVAL)	525 000	525 000	0	150 000	28,6%	150 000	28,6%	150 000	100%	28,6%	0		0		0		
		PFT85 (Automatisme et production industrielle) (LA ROCHE SUR YON)	364 000	364 000	0	104 000	28,6%	104 000	28,6%	104 000	100%	28,6%	0		0		0		
	E-mode (Plateforme d'innovation en technologies créatives)	371 000	371 000	0	106 000	28,6%	106 000	28,6%	106 000	100%	28,6%	0		0		0			
<b>Sous-total Innovation et Transfert</b>			<b>12 791 114</b>	<b>3 290 000</b>	<b>1 783 000</b>	<b>855 000</b>	<b>26,0%</b>	<b>855 000</b>	<b>26,0%</b>	<b>855 000</b>	<b>100%</b>	<b>26,0%</b>	<b>1 275 000</b>	<b>71,5%</b>	<b>1 275 000</b>	<b>71,5%</b>	<b>80 400</b>	<b>6,3%</b>	<b>4,5%</b>
NUMERIQUE		LM – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	615 000		140 000							0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
		JA – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1 800 000	1 250 000	505 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	910 285	90%	72,8%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	3 585 000		605 000								0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
<b>Sous-total Numérique recherche</b>			<b>6 000 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 011 428</b>	<b>80,9%</b>	<b>1 011 428</b>	<b>80,9%</b>	<b>910 285</b>	<b>90%</b>	<b>72,8%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>		<b>0,0%</b>
<b>Sous-Total Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale</b>			<b>79 917 114</b>	<b>15 950 000</b>	<b>16 778 000</b>	<b>4 403 527</b>	<b>27,6%</b>	<b>4 313 689</b>	<b>27,0%</b>	<b>3 984 889</b>	<b>92%</b>	<b>25,0%</b>	<b>7 564 200</b>	<b>45,1%</b>	<b>7 564 200</b>	<b>45,1%</b>	<b>1 340 000</b>	<b>17,7%</b>	<b>8,0%</b>
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION – PDL</b>			<b>300 501 514</b>	<b>72 619 000</b>	<b>84 158 500</b>	<b>13 927 527</b>	<b>19,2%</b>	<b>13 815 512</b>	<b>19,0%</b>	<b>8 419 933</b>	<b>61%</b>	<b>11,6%</b>	<b>18 552 200</b>	<b>22,0%</b>	<b>18 552 200</b>	<b>22,0%</b>	<b>3 156 970</b>	<b>17,0%</b>	<b>3,8%</b>





**PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
8, rue de Chateaubriand – Téléphone : 02 40 08 64 84 – Télécopie : 02 40 47 66 66  
adresse postale : 6, quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1  
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire>

**RÉGION PAYS-DE-LOIRE**  
1, rue de la Loire  
44966 Nantes cedex 9  
Téléphone : 02 28 20 50 00 – Télécopie : 02 28/ 20 50 05  
<https://www.paysdelaloire.fr>

**ISSN 1967 - 095**